

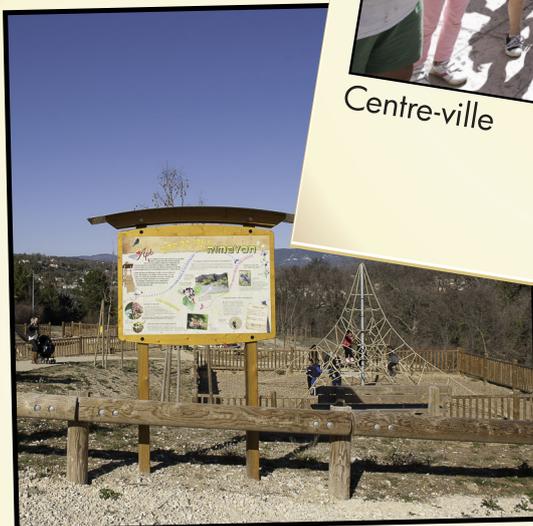
CONTRAT DE VILLE D'APT 2015 - 2020



Quartier St Michel



Centre-ville



Quartier St Joseph/la Marguerite



Préambule

Le nouveau Contrat de Ville dans lequel nous nous engageons témoigne de notre volonté politique de contribuer au nécessaire sursaut du territoire en faveur de ses habitants les moins favorisés.

Ce document, que nous avons souhaité le plus complet, aborde sans complaisance ni réserves l'ensemble des problématiques qui entravent le développement harmonieux de notre ville et la qualité de vie de la population des quartiers.

Il est impératif que l'ensemble de la communauté du territoire comprenne que l'enjeu de la réussite de ce Contrat de Ville est la réussite du territoire tout entier. La notion de Communauté de Communes doit trouver ici tout son sens dans la solidarité, l'engagement et le dynamisme collectif. A côté de l'Etat et de ses services (Préfecture, DDCS, Education Nationale, Pôle Emploi, ...), nos partenaires, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, la Caisse d'Allocation Familiale, la MSA et les bailleurs sociaux, ...) sont signataires de ce contrat.

Les atouts du territoire sont nombreux (tourisme, culture, environnement, etc.). Ils doivent se renforcer en terme d'attractivité et de développement économique (emplois), d'offres de formation (niveau V et post baccalauréat).

La réhabilitation accélérée des ilots anciens et dégradés doit être planifiée. Les actions de lien social, de santé et/ou éducatives (ASV, PEDT, ...) contribueront elles aussi au rapprochement des populations.

Nous comptons sur le Conseil Citoyen pour faire vivre ce contrat et faire des propositions qui seront vécues comme des signes d'espoir.

Apt s'inscrit aujourd'hui au travers de ce Contrat de Ville qui devient son contrat social dans une dynamique de progrès et de réelle cohésion sociale.

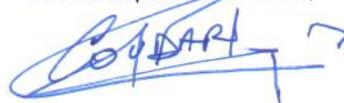
Apt, le 10 juin 2015.

Le Maire d'Apt,


Olivier CUREL.



L'Adjoint en charge de la Cohésion Sociale
et Politique de la Ville,



Jean-Pierre COHEN*COUDAR.

Document élaboré par Madame Carole SYMONDS, coordonnatrice du Contrat de Ville, sous l'autorité de Madame Sophie LASAUSSE, Directrice Générale des Services.

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1.1	POLITIQUE DE LA VILLE.....	4
1.2	CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS).....	4
1.3	NOUVEAU CONTRAT DE VILLE D'APT.....	4
1.4	MÉTHODOLOGIE.....	5
1.5	GOVERNANCE	6
1.6	EVALUATION.....	8
2.	DIAGNOSTIC COMMUNE D'APT	9
2.1	HISTORIQUE	9
2.2	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	9
2.3	TRANSPORT	10
2.4	POPULATION	11
2.5	LOGEMENT	15
2.6	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	16
3.	DIAGNOSTIC DU QUARTIER PRIORITAIRE.....	18
3.1	PÉRIMETRE GÉOGRAPHIQUE.....	18
3.2	POPULATION	20
3.3	LOGEMENT	27
3.4	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	28
3.5	OFFRE DE SOINS ET STRUCTURES DE GARDE PETITE ENFANCE.....	29
4.	<u>THEME 1</u> : HABITAT ET ESPACES PUBLICS.....	31
5.	<u>THEME 2</u> : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE	38
6.	<u>THEME 3</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI.....	43
7.	<u>THEME 4</u> : JEUNESSE, PARENTALITÉ ET ÉDUCATION.....	50
8.	<u>THEME 5</u> : CULTURE ET SPORT	57
8.1	CULTURE	57
8.2	SPORT	61
9.	<u>THEME 6</u> : SANTÉ	63
10	<u>THEME 7</u> : ACCÈS AUX DROITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	66
11.	SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE D'APT 2015-2020.....	70
12.	ANNEXES	71

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

Le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA (CRPV) précise dans son « essai de définition » :

« Mobiliser, organiser et structurer les interventions publiques sur des territoires définis comme prioritaires en raison des difficultés que rencontrent leurs habitants (habitat dégradé, chômage, échec scolaire, délinquance, enclavement ...), et sur la base de diagnostics partagés élaborés par plusieurs partenaires, telle est la mission de la politique de la ville. Ces partenaires, liés par un cadre contractuel, s'engagent, à partir d'objectifs généraux et de programmes opérationnels, à intervenir sur un territoire et à mettre en œuvre un certain nombre d'interventions relevant à la fois de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, de l'action sociale, de l'éducation, de la prévention de la délinquance et de la sécurité. Depuis plusieurs années, le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle, la lutte contre les discriminations constituent une priorité particulière. Il s'agit donc d'une politique transversale, globale, territorialisée, et interministérielle. »

1.2 CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Dans le cadre de la précédente contractualisation, la mise en œuvre du CUCS à Apt s'est effectuée sur la période 2007-2014 suite à l'approbation de la convention cadre en mars 2007.

Les quartiers retenus dans le cadre du CUCS étaient les suivants :

- quartiers de niveau prioritaire 2 : le centre-ville, les faubourgs et les quartiers HLM (Saint-Joseph, La Marguerite, Saint-Antoine et Le Paou)
- quartier de niveau prioritaire 3 : Saint-Michel

Le CUCS a permis la mobilisation de nombreux acteurs associatifs et autres partenaires autour d'actions ciblant la réussite éducative et citoyenne, l'accès à la culture, la prévention de la délinquance et l'accès à la santé.

1.3 NOUVEAU CONTRAT DE VILLE D'APT

Il constituera le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville à Apt et permettra de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice du quartier prioritaire. Parmi les partenaires signataires de ce contrat de ville, la Région PACA, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations et la

Caisse d'Allocations Familiales ont formalisé leurs engagements dans les documents présentés en Annexe 1, Annexe 2, Annexe 3 et Annexe 4 de ce document.

L'annexe financière du contrat de ville est présentée en Annexe 8. Elle s'appuie sur la structure du contrat de ville et doit décliner par thèmes les moyens qui seront mobilisés par les partenaires. Elle aura vocation à être renseignée annuellement.

Par rapport aux CUCS, les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la Loi pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, rationalise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux 1 300 quartiers prioritaires (au lieu de 2 600 quartiers auparavant) se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources très faibles. Les quartiers ont été déterminés par des amas de carreaux de 200m par 200m (méthode du carroyage développée par l'INSEE) avec plus de 1 000 habitants ayant un revenu annuel médian inférieur à 60% du revenu médian national, soit inférieur 11 250 €. Dans un objectif de simplification, les niveaux de priorité entre les quartiers ont été supprimés.

Pour la ville d'Apt, un seul quartier prioritaire nommé « Centre Ancien et Quartier Saint-Michel » a été retenu : il regroupe le centre-ville intra muros, les quartiers de Saint-Joseph et la Marguerite, ainsi que le quartier Saint-Michel (carte du quartier prioritaire page 18). Le revenu annuel médian des habitants de ce quartier est de 9 300 €.

La loi pour la Ville et la Cohésion Urbaine impose pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Plusieurs dispositions sont proposées dans la réforme pour favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de ville. Des conseils citoyens seront instaurés dans tous les quartiers prioritaires pour participer à l'élaboration des contrats de ville.

1.4 MÉTHODOLOGIE

Un document de travail validé en Conseil Municipal le 8 avril 2015 (délibération n°1831 – Annexe 5) a constitué la première étape vers la rédaction de ce contrat de ville définitif. Ce document a pu être rédigé suite à la tenue de réunions thématiques en février / mars 2015 avec les acteurs du territoire, les partenaires institutionnels ainsi que la majorité des associations constitutives du collège associatif du conseil citoyen.

Le contrat de ville doit intégrer les « trois piliers » suivants, tout en questionnant systématiquement les trois enjeux prioritaires relatifs à l'égalité hommes-femmes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations :

- Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident dans le logement social.

- Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », avec pour objectif national une réduction de moitié sur la durée du contrat de ville des écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes.
- Un pilier « cohésion sociale ». Le contrat de ville devra prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire ; il assurera un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

Dans la lignée de ces trois piliers stratégiques, les thématiques suivantes ont été retenues pour le quartier prioritaire de la ville d'Apt :

- Thème 1 : Habitat et espaces publics
- Thème 2 : Tranquillité publique et lutte contre la délinquance
- Thème 3 : Développement économique et emploi
- Thème 4 : Jeunesse, parentalité et éducation
- Thème 5 : Culture et sport
- Thème 6 : Santé
- Thème 7 : Accès aux droits et lutte contre les discriminations

1.5 GOUVERNANCE

D'après la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, « une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville ». (Article 6)

« Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain ». (Article 7)

Le Comité de Pilotage : co-présidé par l'Etat, la Commune d'Apt et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), il mobilise les principaux acteurs: Conseil Régional PACA, Conseil Général de Vaucluse, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Agence Régionale de Santé (ARS), Pôle Emploi, les bailleurs sociaux etc.

Ses missions sont de :

- Définir les enjeux et objectifs stratégiques du contrat de ville : valables pour 6 ans, ils pourront être revus en fonction des éléments de suivi de manière annuelle.
- Valider les programmations annuelles dans le champ du droit commun et crédits spécifiques : il arrêtera l'appel à projet en vue de la mise en œuvre des actions.
- Suivre et évaluer le contrat de ville : il garantira la conduite du plan d'action au regard des orientations initiales.

Le Comité Technique: il regroupe les techniciens des institutions et organismes membres du Comité de Pilotage.

Ses missions sont de :

- Préparer les décisions du COPIL.
- Mettre en œuvre la stratégie, les actions et engagements définis en COPIL.
- Améliorer en continu la connaissance nécessaire à la pertinence du contrat de ville,
- Construire et animer le processus de suivi et d'évaluation, présenter les travaux de bilan-évaluation annuels.

Les Groupes de Travail Thématiques : ils sont constitués autour des axes thématiques choisis et réunissent les partenaires engagés dans la mise en œuvre du contrat, ainsi que les responsables des services de la commune et de la communauté de communes. Ils conduisent les travaux de diagnostic, d'analyse et d'élaboration des actions qui seront soumis au Comité Technique et Comité de Pilotage. Ils contribuent également à l'évaluation des actions.

Le Conseil Citoyen :

Sa mise en place est obligatoire dans le quartier prioritaire pour contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville. Il doit être composé d'habitants, d'associations et d'acteurs locaux et doit apporter à la réflexion sa connaissance vécue du quartier. Des représentants de ce conseil citoyen doivent participer à toutes les instances de pilotage du contrat de ville.

Chaque conseil est composé de deux collèges : le « collège associatif » et le « collège habitants ».

Le collège associatif est composé de volontaires qui ont été informés par un appel à candidatures réalisé fin 2014. Le tirage au sort effectué le 19 mai 2015 a permis de sélectionner 8 associations pour la liste principale et 2 associations pour la liste des suppléants.

A l'issue d'un appel à candidatures, le collège habitants a été constitué suite à un tirage au sort effectué également le 19 mai 2015 dans le respect de la parité hommes-femmes. Le tirage au sort a été réalisé de façon à assurer une représentation équilibrée des trois sous-quartiers constituant le quartier prioritaire. La liste principale de ce collège est composée de 10 habitants (5 hommes et 5 femmes) et la liste des suppléants est composée de 4 habitants (2 hommes et 2 femmes).

La ville d'Apt souhaite véritablement s'engager dans une démarche participative des acteurs locaux et des habitants pendant toute la durée du contrat de ville. Cette démarche devra s'inscrire dans la durée, progressivement, et tenir compte des spécificités du quartier prioritaire d'Apt. La majorité des associations constitutives du collège associatif ont participé aux réunions thématiques réalisées en février / mars 2015. Ces réunions ont permis de réaliser un diagnostic partagé pour chaque

thématique retenue. Le collège habitants a été réuni en juin 2015 pour présenter aux participants la nouvelle démarche du contrat de ville et prendre en compte les premiers éléments qu'ils souhaitent communiquer à propos de leur quartier. Les réunions du conseil citoyen, lequel est voué à évoluer et s'enrichir, seront prévues régulièrement par la suite afin d'aborder toutes les thématiques présentées dans ce document.

1.6 EVALUATION

La construction du système d'évaluation peut constituer une annexe du contrat de ville, qui pourra présenter en quelques pages :

- Les finalités et objectifs de l'évaluation ;
- Les instances chargées de conduire l'évaluation ;
- La méthode retenue et l'engagement à bâtir les outils nécessaires au suivi ;
- Le socle d'indicateurs à renseigner à partir des attentes de l'Observatoire National de la Politique de la Ville.

Compte tenu des échéances, il est proposé par la Préfecture du Vaucluse que le travail autour de l'évaluation soit mené au cours du second semestre 2015, pour un démarrage du suivi à partir de la programmation 2016.

2. DIAGNOSTIC COMMUNE D'APT

2.1 HISTORIQUE

« Fondée par les romains, la ville d'Apt est située sur la voie Domitienne, un des itinéraires de grands échanges et expéditions romaines entre Pyrénées et Alpes, reliant la vallée rhodanienne aux villes alpines, Sisteron et Gap. Sous l'occupation romaine, son développement est tel que la ville compte 12.000 habitants, la même population qu'aujourd'hui.

Après une longue période de régression, la ville connaît au Moyen-âge un développement significatif et durable (c'est alors une ville ceinturée de remparts, installée sur une île dans le lit du Calavon), favorisée par la proximité de la papauté en Avignon.

Apt devient sous-préfecture dès 1790. La ville a de tous temps entretenu des rapports très forts avec les villages qui l'entourent.

Le XIX^e siècle est celui, avec l'avènement du chemin de fer (années 1870-80), du développement industriel s'appuyant sur des savoir-faire ancestraux : ocres, faïences, confiserie de fruits, soufre... »
(Extrait « Etude Traversée de ville », Lieux-Dits, 2007)

La ville d'Apt, qui se situe à 50 km à l'Est d'Avignon, séparée d'Aix-en-Provence et de Marseille par la vallée de la Durance et le Massif du Luberon devient alors la petite ville centre d'un bassin d'habitat et économique d'une quinzaine de communes rurales. Cela lui procure une identité assez forte, mais aussi un certain isolement.

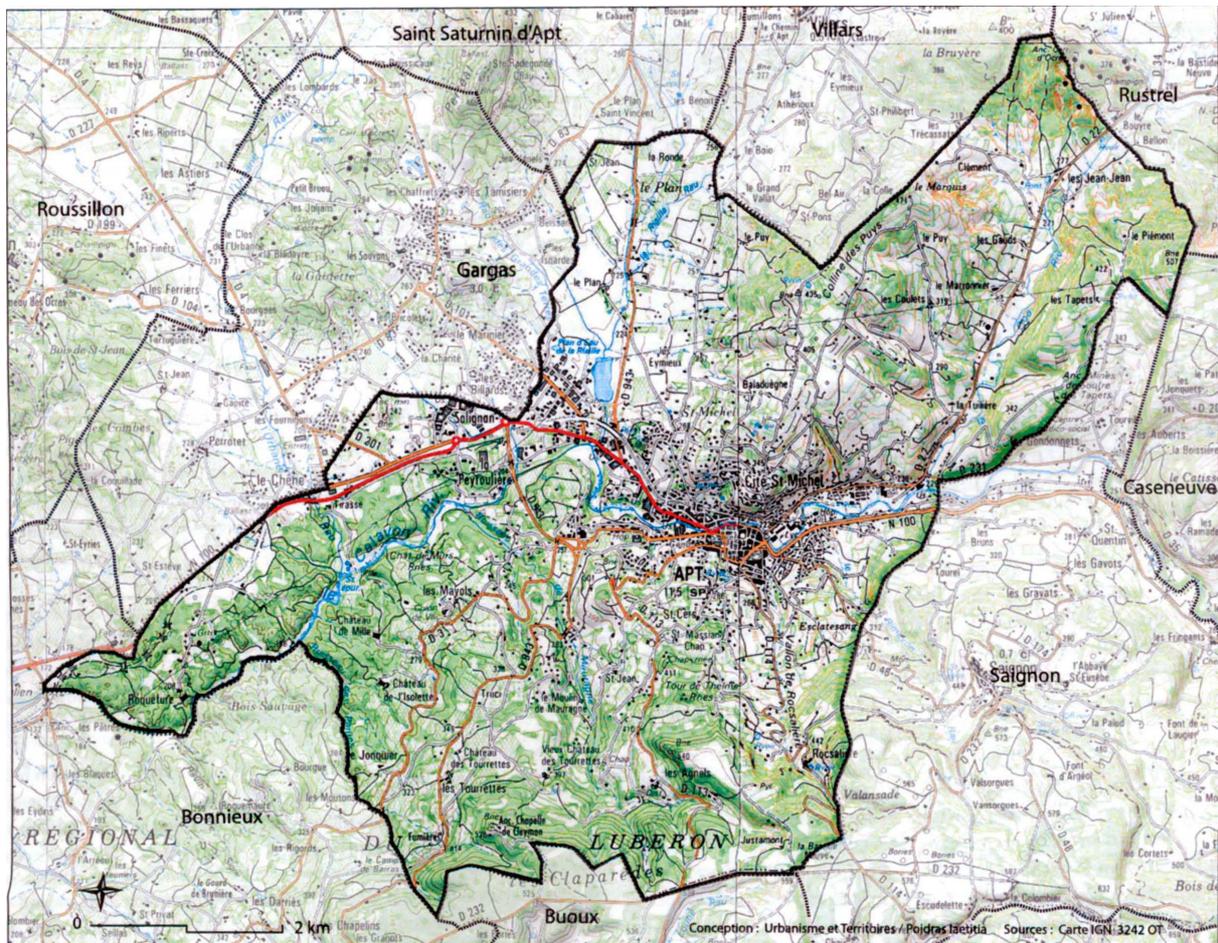
Cet isolement s'est certainement renforcé depuis le début du siècle. Les moyens de communication ayant privilégié l'axe rhodanien et l'axe méditerranéenne Vallée de la Durance. L'axe Est-Ouest empruntant le tracé de la voie Domitienne a peu à peu perdu de son importance. La voie ferrée a été supprimée dans les années 1970.

2.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Apt se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, à mi-chemin entre Cavaillon (50 km à l'ouest) et Manosque (35 km à l'est), à 50 km d'Avignon et à 80 km de Marseille.

Apt a une superficie de 44,57 km² et une population légale au 1^{er} janvier 2015 de 12 325 habitants. Elle est membre de la Communauté de Commune Pays d'Apt Luberon (CCPAL) qui regroupe 25 communes sur une superficie de 569,7 km² et qui inclut 31 221 habitants. Ce territoire intercommunal est couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Pays d'Apt Luberon, en cours d'élaboration, dont le diagnostic territorial est actuellement réalisé. Seule ville d'importance du Pays d'Apt, Apt rassemble l'essentiel des habitants du territoire. Apt accueille à elle seule 40 % de la population de la communauté de communes. En effet, le bassin de vie d'Apt compte quelques 10 000 emplois dont près de la moitié sont situés sur la commune.

Apt est donc une petite ville administrative centralisant de nombreux services (Sous-préfecture, Maison du Parc Naturel Régional du Luberon, lycée, collège, office du tourisme...), accueillant de grands et petits commerces, de l'activité agro-industrielle, sachant valoriser le terroir et des savoir-faire ancestraux : viticulture, confiserie de fruits (son industrie confitière est la première au monde et le premier employeur privé du bassin d'emploi), faïence, ocre... ».Véritable carrefour, Apt est aussi un centre d'attraction pour le bassin de vie et d'emploi qui recouvre les cantons d'Apt, Bonnieux et Gordes.

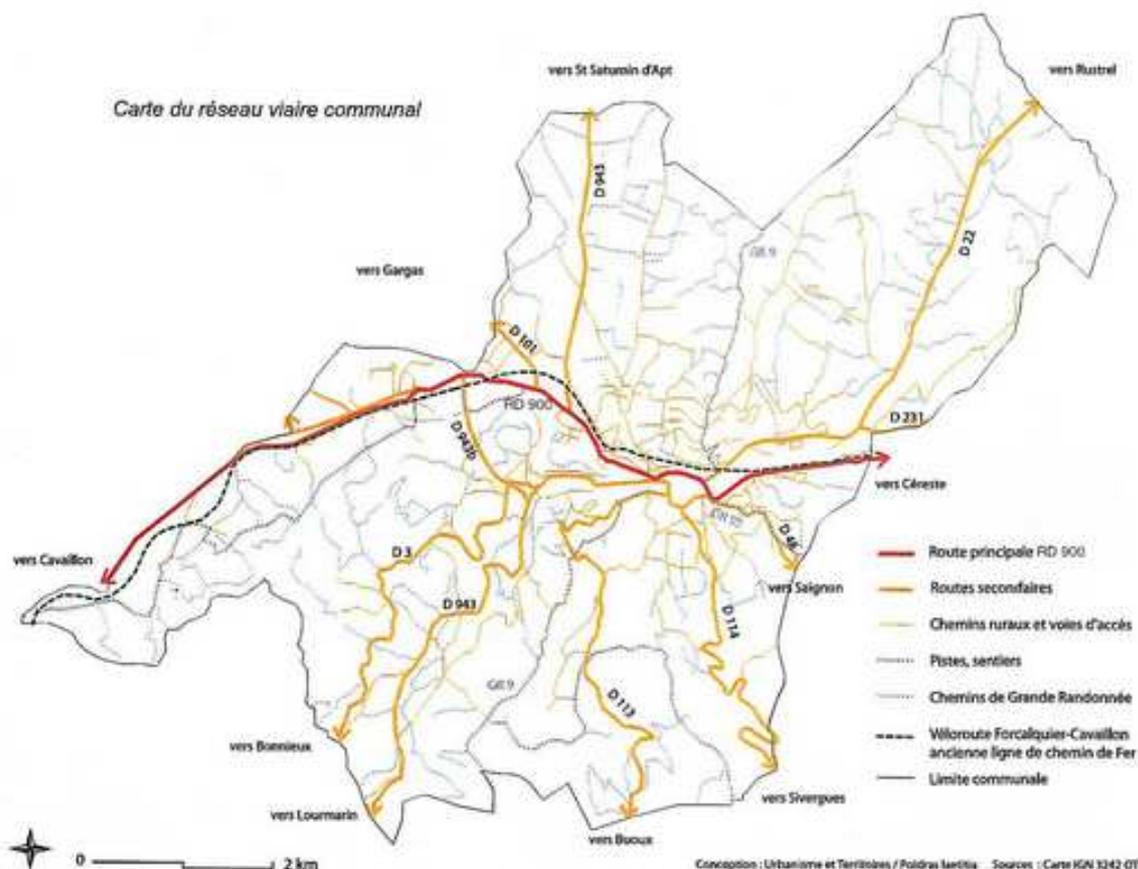


2.3 TRANSPORT

Inscrite au creux d'une vallée, ce qui conditionne fortement son urbanisme et sa trame viaire, le territoire communal est de surcroît traversé d'Est en Ouest par la rivière «Le Calavon» et par la route départementale 900, empruntant le tracé de la voie romaine.

La commune a longtemps profité d'un positionnement stratégique sur l'antique via Domitia qui reliait la vallée du Rhône aux Alpes italiennes. Dorénavant, la commune souffre d'un relatif enclavement à l'échelle du département, «éloignée» des grandes agglomérations, du réseau ferré et des grands axes autoroutiers.

En effet, depuis la suppression de la desserte ferroviaire dans les années soixante-dix, le Pays d'Apt est desservi exclusivement par la route. Ce contexte, conjugué à l'étalement urbain nécessite une utilisation très majoritaire de la voiture particulière, avec un impact notoire sur le trafic et le stationnement dans le pôle urbain où se confondent trafic de desserte et trafic de transit.



2.4 POPULATION

2.4.1 Démographie

Depuis 1975, la population d'Apt s'était stabilisée aux alentours de 11 600 habitants. La commune subit l'attractivité des communes rurales riveraines et voit le départ des aptésiens vers la première couronne périphérique. Cependant, entre 2006 et 2011, la commune a gagné 888 habitants, soit un taux de croissance de 1.5%. La population légale enregistrée au 1^{er} janvier 2015 est de 12 325 habitants.

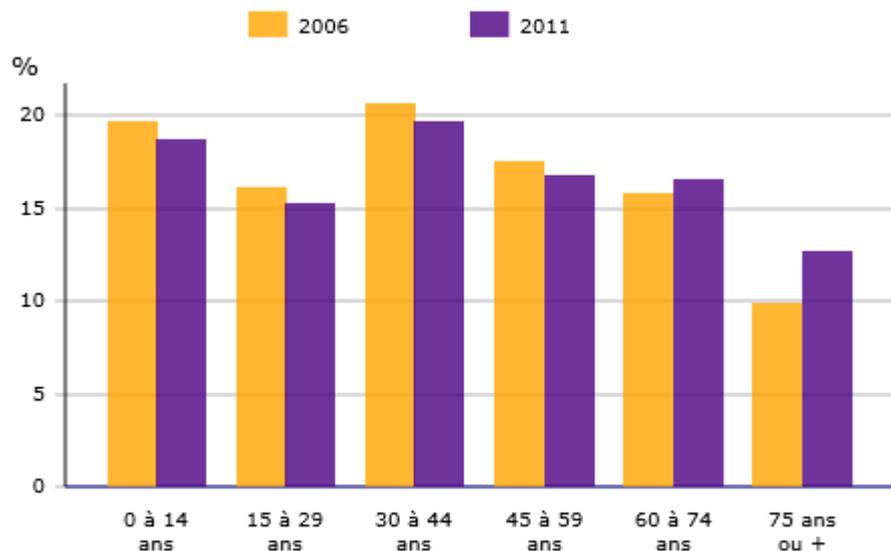
Evolution de la population aptésienne depuis 1975						
Source : Insee						
Année	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population	11 288	11 496	11 506	11 172	11 229	12 117

Population par sexe et âge en 2011				
<i>Source : Insee, RP2011 exploitation principale.</i>				
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	5 754	100,0	6 363	100,0
0 à 19 ans	1 588	27,6	1 377	21,6
20 à 64 ans	3 109	54,0	3 327	52,3
65 ans ou plus	1 056	18,4	1 660	26,1

Le vieillissement de la population à Apt se poursuit depuis les années 80. La proportion des personnes âgées a fortement augmenté entre 2006 et 2011. Parmi les personnes de plus de 65 ans, les femmes sont 50% plus nombreuses que les hommes. La commune d'Apt est attractive pour les personnes retraitées qui souhaitent bénéficier d'un cadre de vie agréable et d'une offre de services de proximité.

En contrepartie, le nombre de jeunes aptésiens tend à diminuer, surtout pour la tranche d'âge des 15-29 ans dont la proportion était de 18,1% en 1999, 16,2% en 2006 et 15,3% en 2011 (17% dans le Vaucluse en 2011).

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

2.4.2 Composition des familles

La proportion de familles monoparentales, composées essentiellement de femmes, est importante à Apt. Elle est également en nette progression depuis 2006 pour atteindre 17,8% en 2011 (15,5% dans le Vaucluse en 2011).

Composition des familles				
<i>Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.</i>				
	2011	%	2006	%
Ensemble	3 313	100,0	3 081	100,0
Couples avec enfant(s)	1 314	39,7	1 298	42,1
Familles monoparentales	589	17,8	516	16,7
hommes seuls avec enfant(s)	93	2,8	82	2,7
femmes seules avec enfant(s)	497	15,0	434	14,1
Couples sans enfant	1 410	42,6	1 267	41,1

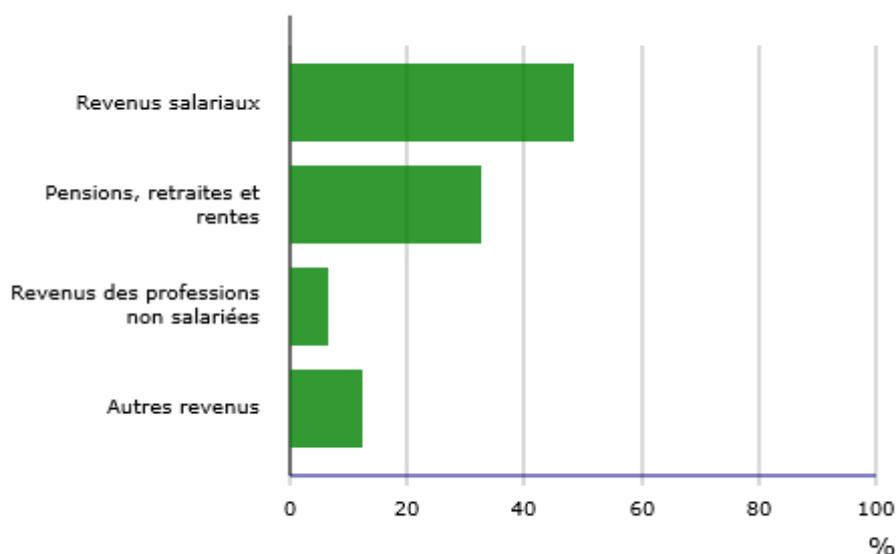
2.4.3 Revenus

Une part importante d'aptésiens a des revenus très faibles, observation reflétée en partie par le pourcentage peu important de foyers fiscaux imposables qui est en baisse depuis 2006. La part de revenus salariaux déclarés en 2011 est relativement faible (moins de 50% en 2011 et plus de 52% en 2010) en comparaison du Vaucluse (58%). Ces indicateurs alimentent l'analyse des partenaires sociaux intervenant sur le territoire : la paupérisation croissante de la population aptésienne.

Revenus	Apt	Vaucluse
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	19 954	21 933
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2011	44,0	50,6
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2011 (en euros)	14 682	17 335

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques et Revenus fiscaux localisés des ménages.

REV G1 - Ménages : structure des revenus déclarés en 2011



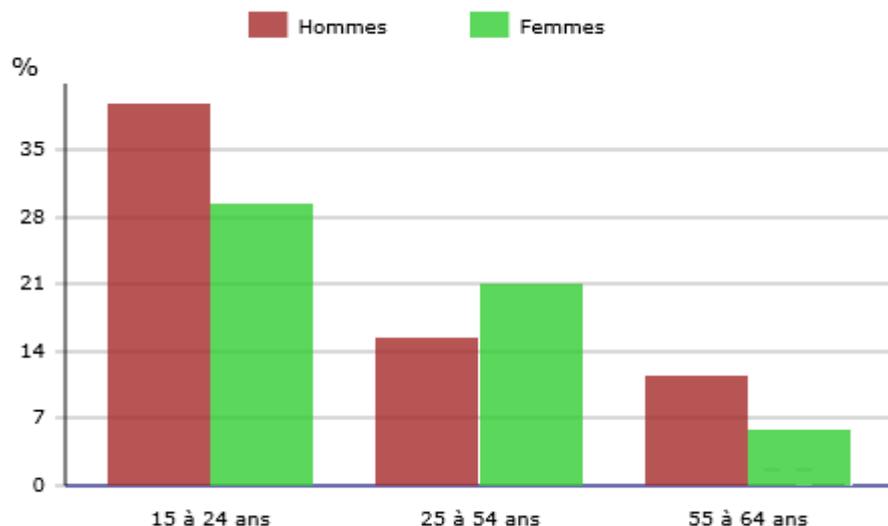
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.

2.4.4 Emploi

Le taux de chômage est très important et continue de progresser à Apt, avec 18,9% en 2011 (15,3% en Vaucluse). Le chômage touche de façon très importante les jeunes de 15 à 24 ans, surtout les jeunes hommes. Les femmes sont davantage touchées que les hommes par le chômage pour la tranche d'âges 25 à 54 ans.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans		
<i>Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.</i>		
	2011	2006
Nombre de chômeurs	945	819
Taux de chômage en %	18,9	18,0
Taux de chômage des hommes en %	17,8	16,7
Taux de chômage des femmes en %	20,0	19,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,0	50,0

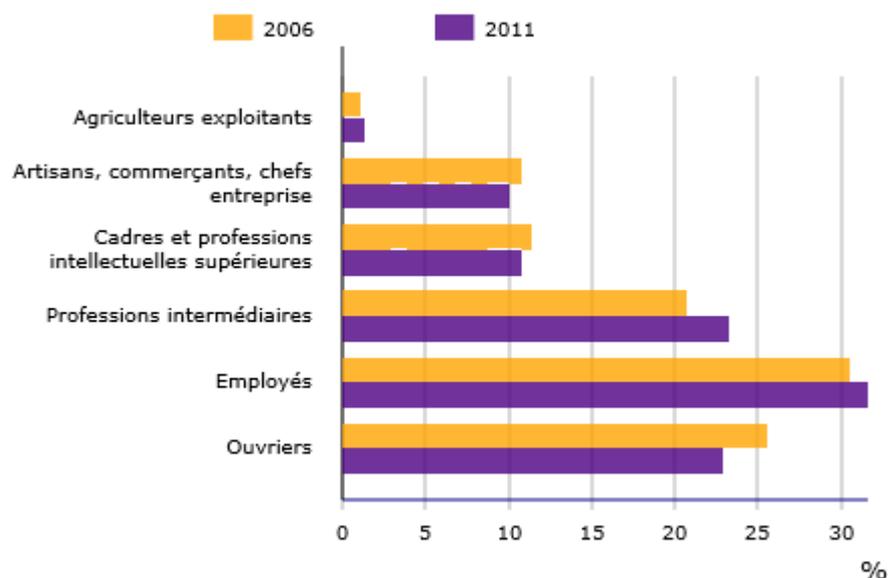
EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2011



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

La proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures est faible à Apt et en légère diminution depuis 2006. Les catégories « professions intermédiaires » et « employés » sont en augmentation. L'économie résidentielle (services aux personnes) représente la majeure partie des emplois de la commune.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.

2.5 LOGEMENT

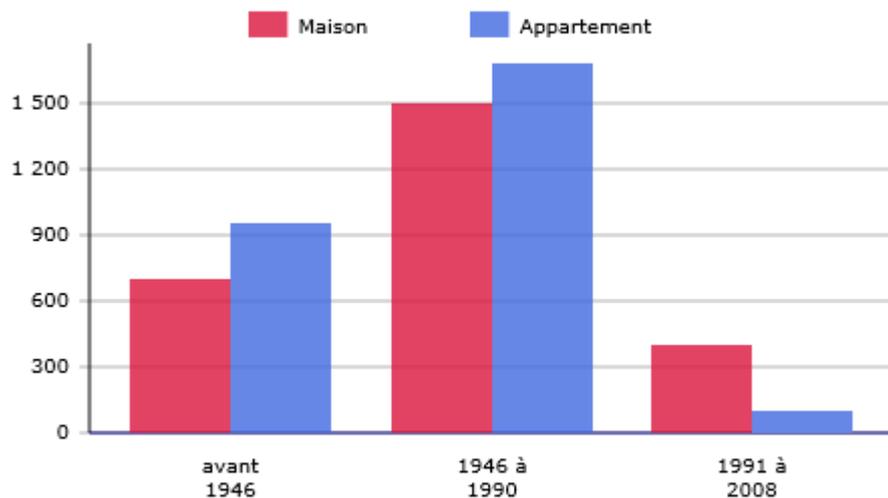
L'augmentation de logements entre 2006 et 2011 a été de 698. La proportion du logement social à Apt est de 12%. La ville d'Apt regroupe la grande majorité des logements sociaux du bassin d'habitation.

La proportion des logements vacants est élevée à Apt (sauf pour le logement social). Depuis les années 80, le taux de vacance a été en constante augmentation. Le centre-ville intra-muros avait un taux de plus de 20% en 2008. Cependant, on note que la tendance s'inverse pour la ville entre 2006 et 2011 avec un taux de vacance qui est passé de 12,5% à 11,8%.

La ville d'Apt est également très touchée par la problématique de l'habitat indigne. Une forte proportion des résidences principales sur Apt est très ancienne.

Catégories et types de logements				
<i>Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.</i>				
	2011	%	2006	%
Ensemble	6 675	100,0	5 977	100,0
Résidences principales	5 551	83,2	4 839	81,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	339	5,1	390	6,5
Logements vacants	785	11,8	747	12,5
Maisons	3 117	46,7	2 656	44,4
Appartements	3 444	51,6	3 307	55,3

LOG G1 - Résidences principales en 2011 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2009.
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

2.6 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

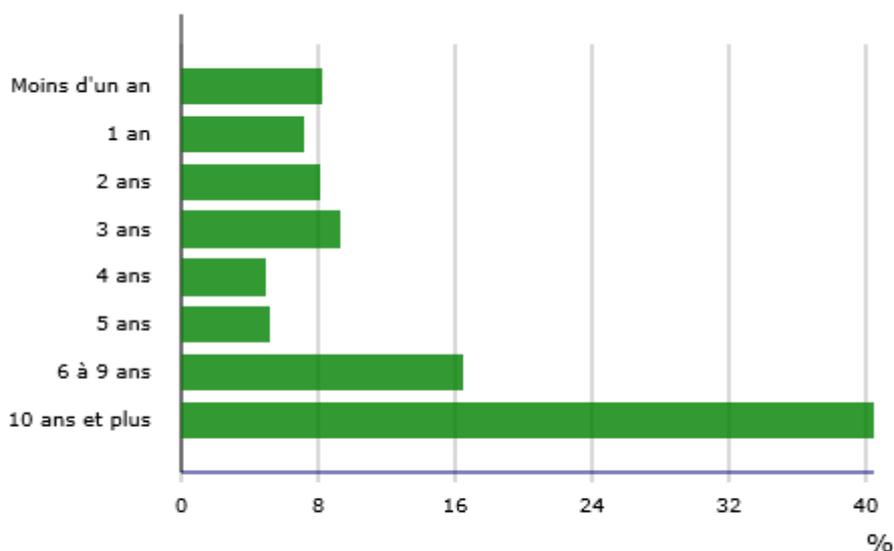
L'économie aptésienne est caractérisée par une prédominance des services et du commerce, soutenue par une activité touristique non négligeable, ce qui induit une saisonnalité de certaines activités. L'activité agroalimentaire a subi des mutations profondes pour se maintenir mais reste importante sur le territoire. Certaines industries de pointe (illuminations, silicone) complètent le panel industriel local.

Les proportions d'emplois dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la construction sont en légère baisse depuis 2006, tandis que les secteurs liés aux activités tertiaires poursuivent une progression modérée.

Emplois selon le secteur d'activité						
<i>Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.</i>						
	2011				2006	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	6 200	100,0	53,6	85,7	5 820	100,0
Agriculture	111	1,8	37,4	50,0	116	2,0
Industrie	1 036	16,7	46,3	90,9	1 048	18,0
Construction	482	7,8	11,2	71,0	467	8,0
Commerce, transports, services divers	2 545	41,1	50,4	81,3	2 328	40,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 026	32,7	72,3	94,2	1 861	32,0

La répartition des entreprises selon leurs âges permet de souligner une certaine pérennité pour plus de 60% d'entre elles.

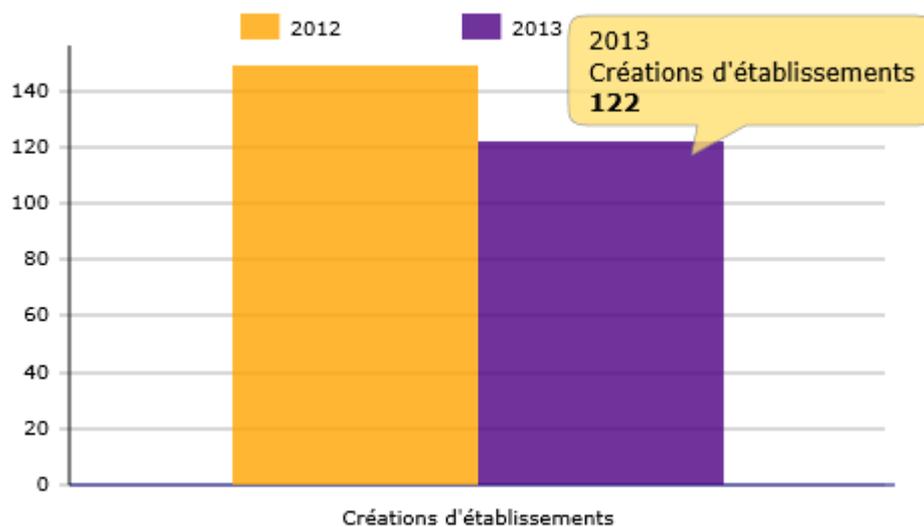
DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2013



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

Le nombre de créations d'entreprises a été plus faible en 2013 qu'en 2012 en parallèle avec la conjoncture économique actuelle. Le rythme de développement économique reste inférieur à celui du département : le taux de création d'entreprises était de 10% à Apt en 2013 alors qu'il était de 15% dans le Vaucluse.

DEN G1 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

3. DIAGNOSTIC DU QUARTIER PRIORITAIRE

3.1 PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

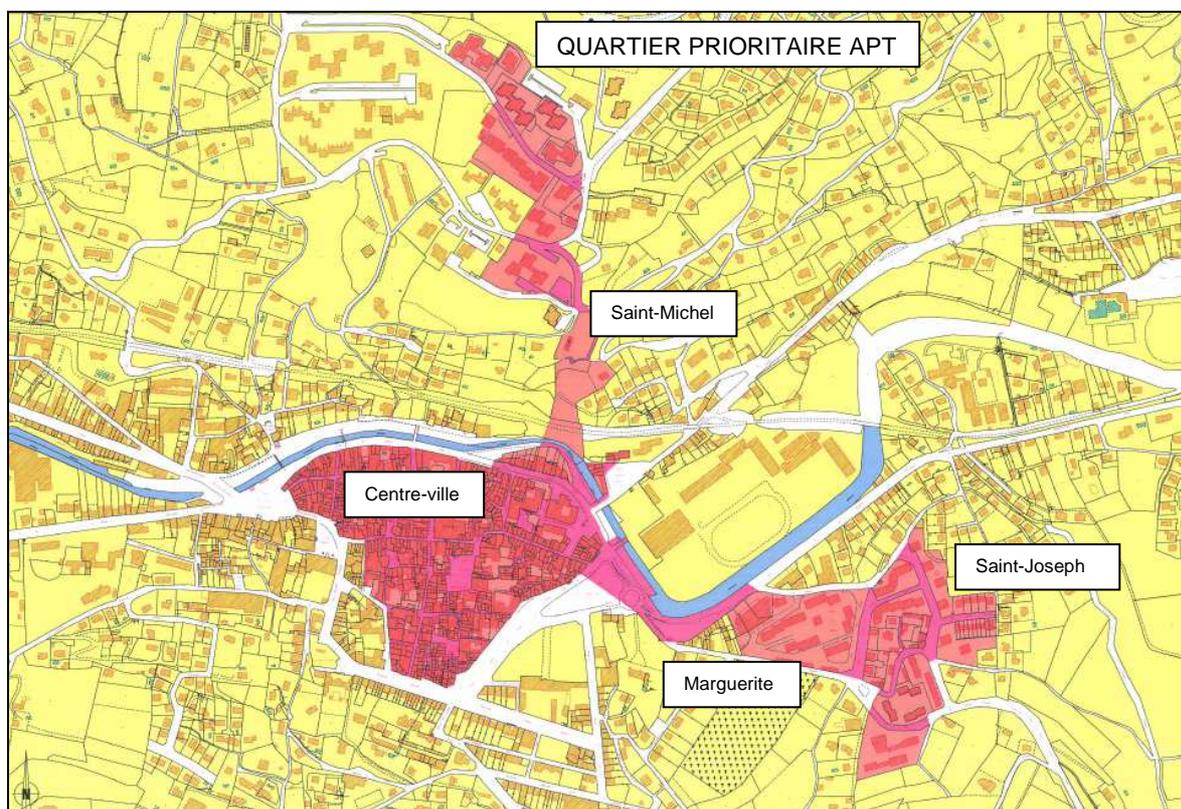
Les références du quartier prioritaire d'Apt sont:

Nom du quartier : Centre Ancien et Quartier de Saint Michel

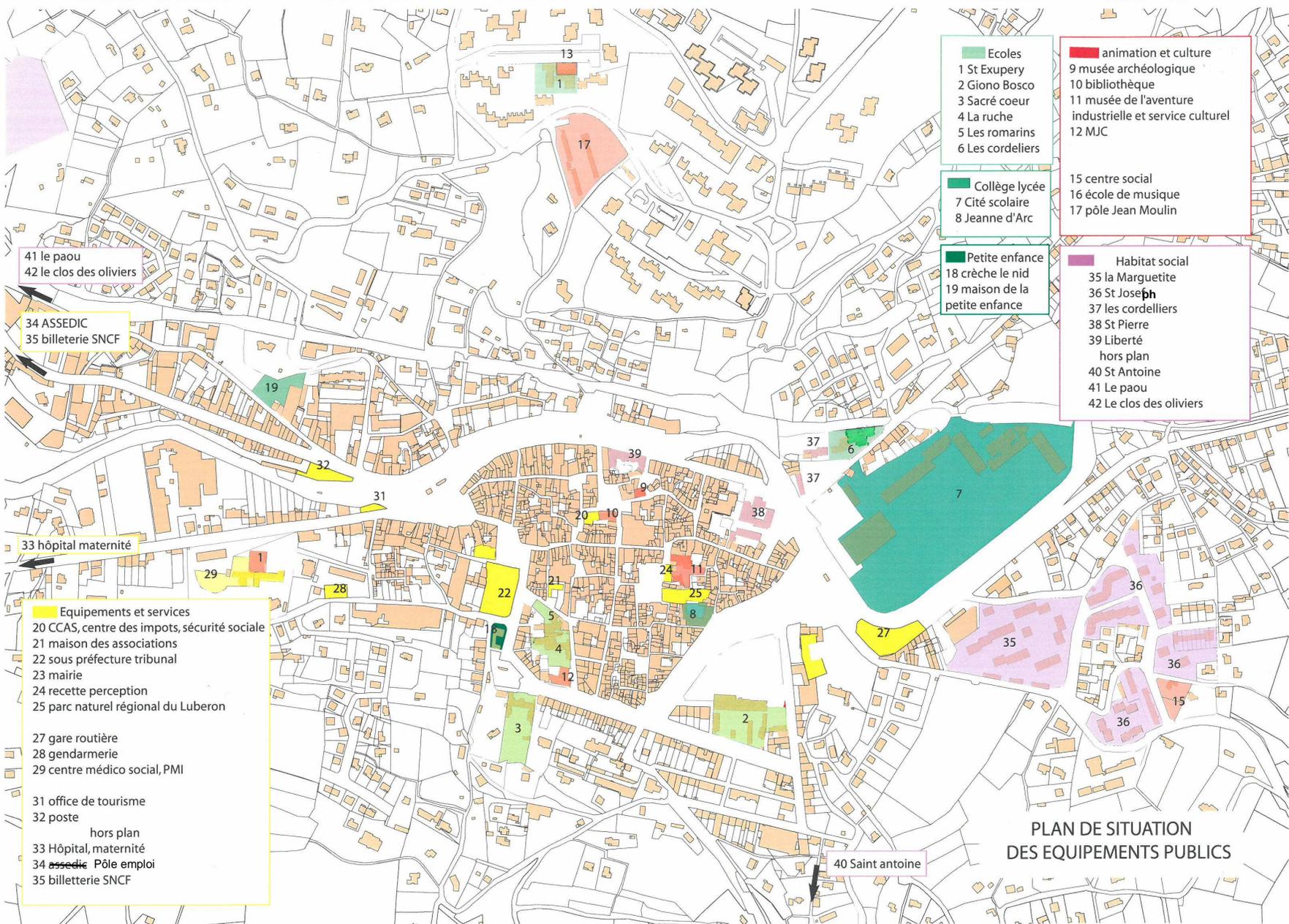
Numéro de référence: Z0999

Nombre d'habitants : 3 230 habitants

Le quartier prioritaire regroupe le centre-ville intra-muros, les quartiers de Saint-Joseph et de la Marguerite, ainsi que le quartier Saint-Michel.



La carte suivante permet de localiser les principaux équipements publics ainsi que la répartition des logements sociaux inclus dans le quartier prioritaire.



- Ecoles
- 1 St Exupery
- 2 Giono Bosco
- 3 Sacré coeur
- 4 La ruhe
- 5 Les romarins
- 6 Les cordeliers

- Collège lycée
- 7 Cité scolaire
- 8 Jeanne d'Arc

- Petite enfance
- 18 crèche le nid
- 19 maison de la petite enfance

- animation et culture
- 9 musée archéologique
- 10 bibliothèque
- 11 musée de l'aventure industrielle et service culturel
- 12 MJC

- 15 centre social
- 16 école de musique
- 17 pôle Jean Moulin

- Habitat social
- 35 la Marguerite
- 36 St Joseph
- 37 les cordeliers
- 38 St Pierre
- 39 Liberté hors plan
- 40 St Antoine
- 41 Le paou
- 42 Le clos des oliviers

41 le paou
42 le clos des oliviers

34 ASSEDIC
35 billetterie SNCF

33 hôpital maternité

- Equipements et services
- 20 CCAS, centre des impots, sécurité sociale
- 21 maison des associations
- 22 sous préfecture tribunal
- 23 mairie
- 24 recette perception
- 25 parc naturel régional du Luberon

- 27 gare routière
- 28 gendarmerie
- 29 centre médico social, PMI

- 31 office de tourisme
- 32 poste
- hors plan
- 33 Hôpital, maternité
- 34 ~~assedic~~ Pôle emploi
- 35 billetterie SNCF

40 Saint antoine

PLAN DE SITUATION
DES EQUIPEMENTS PUBLICS

3.2 POPULATION

3.2.1 Spécificités des données sur le quartier prioritaire

La production de données exactes du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) sur le quartier prioritaire d'Apt n'est pas encore disponible. Dans l'attente, le CGET a fourni des données approximatives construites à partir des données INSEE à l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique).

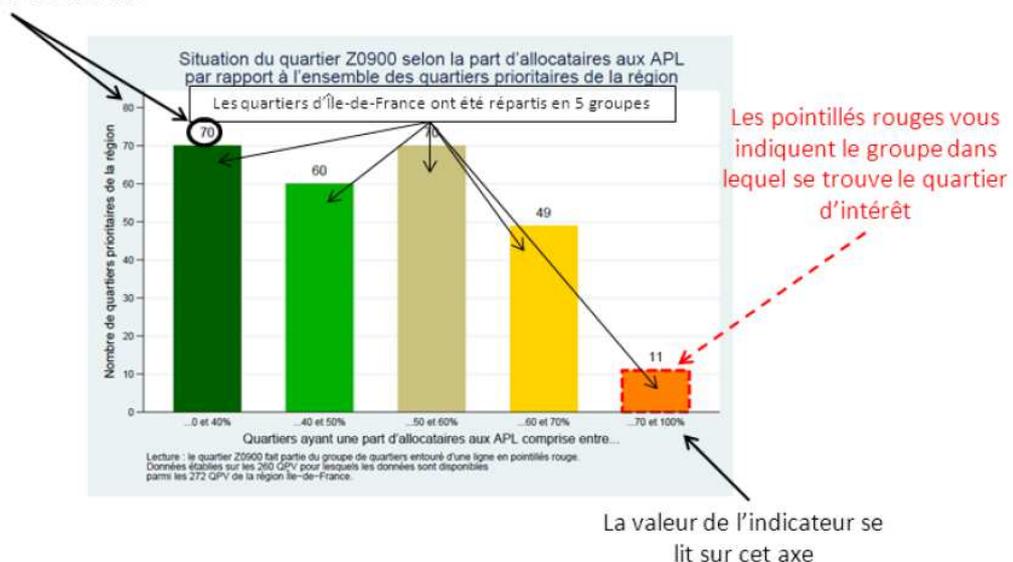
Le quartier prioritaire d'Apt est réparti dans trois IRIS différents, d'où la difficulté de mener une analyse précise des problématiques sur ce quartier :

Nom du Quartier Prioritaire	Numéro Quartier Prioritaire	Numéro de l'IRIS	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
Centre Ancien Et Quartier De Saint Michel	Z0999	840030101	Centre Ouest	45.4%
	Z0999	840030102	Centre Sud	28.5%
	Z0999	840030103	Centre Nord	26.1%

Le CGET a produit un kit de données sexuées à l'IRIS pour les thématiques suivantes : population, activité, formation et précarité.

Pour les thématiques de l'habitat, du développement économique, des prestations sociales, de l'offre de soins et structures de garde de la petite enfance, des approximations sont fournies sous forme d'histogrammes qui permettent de repérer si le quartier est dans une situation singulière par rapport aux autres quartiers de la région au regard des différents indicateurs choisis. Les histogrammes se lisent ainsi :

Les quartiers de chaque groupe sont comptés sur cet axe



3.2.2 Démographie

Le quartier prioritaire inclut 3 230 habitants au total, dont 589 habitants résident dans le quartier Saint-Michel. Les habitants du quartier prioritaire représentent 26% de la population totale de la ville d'Apt.

En 2010, la population par tranches d'âges et par sexe à l'IRIS est la suivante :

	#	0 à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans ou plus	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centre Ouest	Z0999	118	128	192	219	159	213	185	138	190	142	210	63
Centre Sud	Z0999	156	120	177	121	135	160	178	141	152	160	233	108
Centre Nord	Z0999	319	406	263	183	326	365	211	163	236	168	147	85
Nord		215	332	181	172	293	276	256	253	238	213	188	101
Sud		192	216	134	139	266	205	237	217	217	234	180	130
Commune de Apt		1000	1201	948	835	1178	1219	1068	912	1033	918	958	486
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		2372	2655	2046	1880	2850	2785	3156	2939	3053	2785	2111	1375

Source : Insee, Recensement population 2010

3.2.3 Composition des familles

On peut constater que les deux IRIS « Centre Ouest » et « Centre Sud » qui incluent la majorité du quartier prioritaire ont des taux de familles monoparentales très élevés, bien supérieurs au taux moyen pour la commune d'Apt.

	#	Part des familles monoparentales (en %)
Centre Ouest	Z0999	26.5
Centre Sud	Z0999	23.3
Centre Nord	Z0999	15.0
Nord		15.0
Sud		13.5
Commune de Apt		17.5
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		12.9

Source : Insee, Recensement population 2010

3.2.4 Chômage

L'IRIS « Centre Ouest », qui inclut le centre-ville, se caractérise par un fort taux de chômage qui est plus élevé chez les hommes (26,1%) que chez les femmes (20,7%). L'IRIS « Centre Sud » qui inclut Saint-Joseph et La Marguerite a également un fort taux de chômage qui est similaire pour les hommes et les femmes (environ 23%). L'IRIS « Centre Nord » qui inclut Saint-Michel se caractérise

par un taux de chômage de 27,8% pour les femmes alors que ce taux n'est que de 12,8% chez les hommes. Les taux de chômage dans le reste de la commune sont comparativement faibles.

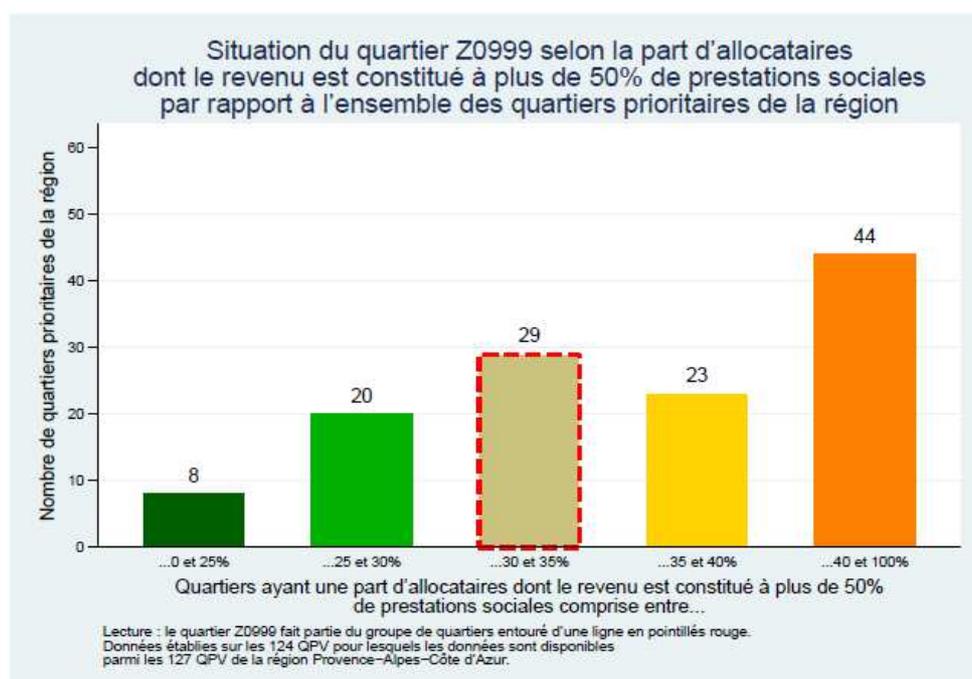
	#	Nombre de chômeurs femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre de chômeurs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Centre Ouest	Z0999	89	20.7	136	26.1
Centre Sud	Z0999	73	22.9	80	23.7
Centre Nord	Z0999	154	27.8	81	12.8
Nord		77	13.6	65	11.4
Sud		59	11.6	32	7.1
Commune de Apt		450	19.0	394	15.7
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		905	14.6	769	11.7

Source : Insee, Recensement population 2010

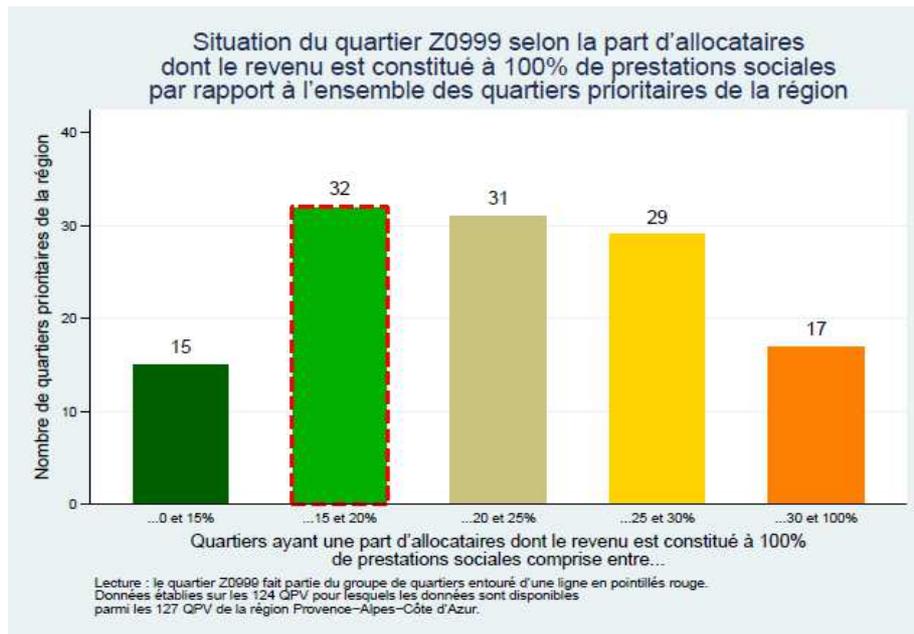
3.2.5 Prestations sociales

Source : CNAF 2013

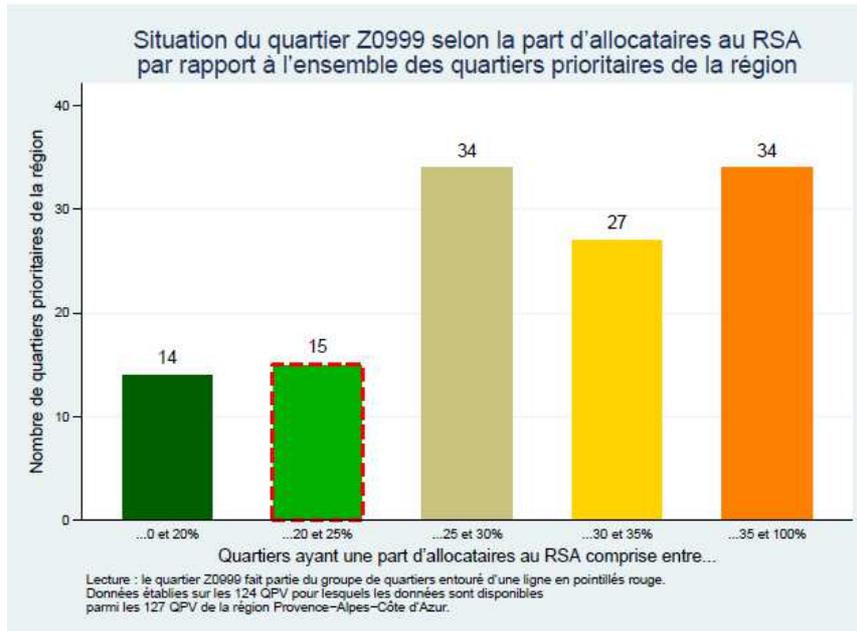
Le quartier prioritaire d'Apt a une part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales comprise entre 30 et 35%. Cette proportion est relativement élevée. Elle est de 27,2% dans le département du Vaucluse, de 27,4% en Région PACA et de 23% en France métropolitaine.



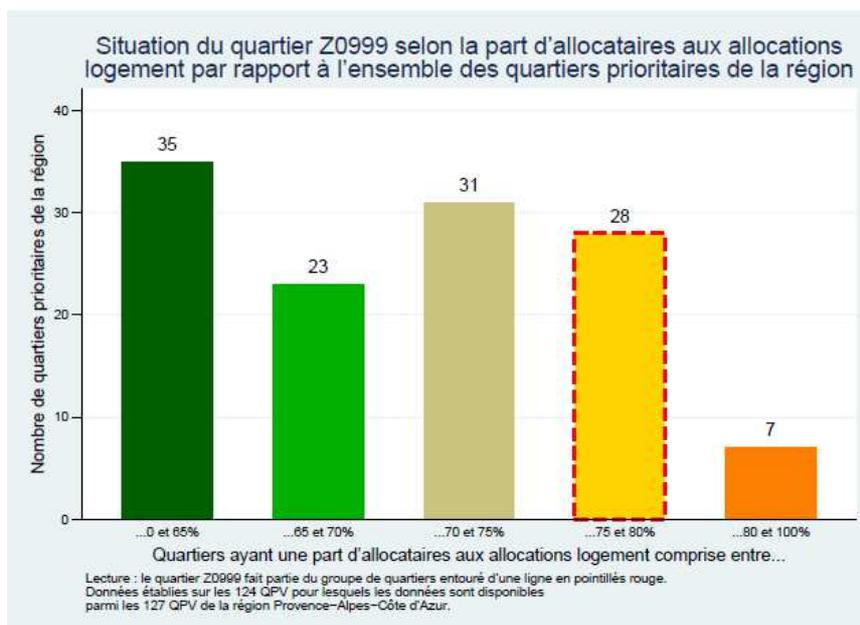
Le quartier prioritaire d'Apt a une part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales comprises entre 15 et 20%. Cette proportion est de 15,8% dans le département du Vaucluse, de 17,3% en Région PACA et de 14% en France métropolitaine.



Le quartier prioritaire d'Apt a une part d'allocataires CAF percevant le RSA comprise entre 20 et 25%. Cette proportion est de 21,1% dans le département du Vaucluse, de 22,4% en Région PACA et de 18% en France métropolitaine.



Le quartier prioritaire d'Apt a une part d'allocataires CAF percevant une allocation logement comprise entre 75 et 85%. Cette proportion est élevée. Elle est de 61% dans le département du Vaucluse, de 58,1% en Région PACA et de 54% en France métropolitaine.



Données CAF de Vaucluse

Les données suivantes ont été communiquées par la CAF de Vaucluse (données de 2013) concernant leurs allocataires pour la commune d'Apt (la zone étudiée ci-dessous est la commune d'Apt – la zone de référence est le département de Vaucluse) :

Population

	Zone étudiée	Zone référence
POPULATION ALLOCATAIRE TOTALE	2 331	99 580
<i>Nombre de personnes</i>	5 884	260 170

Structure familiale

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION ALLOCATAIRE TOTALE	2 331		99 580	
<i>isolés</i>	894	38,4%	35 415	35,6%
<i>monoparents</i>	463	19,9%	18 756	18,8%
<i>couples sans enfant</i>	142	6,1%	5 105	5,1%
<i>couples avec enfants</i>	832	35,7%	40 304	40,5%

La population bénéficiaire du RSA à Apt en 2013 était de :

POPULATION BENEFICIAIRE DU RSA <i>Répartition par groupes d'âges</i>	Zone étudiée		Zone référence	
	469		19 954	
<i>moins de 25 ans</i>	24	5,1%	1 209	6,1%
<i>25 - 29 ans</i>	86	18,3%	3 788	19,0%
<i>30 - 39 ans</i>	138	29,4%	5 569	27,9%
<i>40 - 59 ans</i>	198	42,2%	8 519	42,7%
<i>60 ans ou plus</i>	23	4,9%	868	4,4%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
<i>hommes isolés</i>	129	27,5%	5 429	27,2%
<i>femmes isolées</i>	75	16,0%	3 739	18,7%
<i>monoparents</i>	172	36,7%	7 182	36,0%
<i>couples sans enfant</i>	18	3,8%	652	3,3%
<i>couples avec enfant(s)</i>	75	16,0%	2 952	14,8%

Les données suivantes communiquées par la CAF de Vaucluse présentent des informations sur la population du quartier prioritaire d'Apt:

STATISTIQUES QTR POLITIQUE DE LA VILLE APT

Situation au 01/04/15

CAF841/EL - 16APR15

Zone influence : Apt_QTR_PV

Caf de Vaucluse	allocataires nbre	RSA nbre	AAH nbre	ALF nbre	ALS nbre	APL nbre	PAJE nbre	CA nbre
Tranche d'âge allocataire								
20-25ans	85	18			26			
26-35ans	165	65		7	17	14	16	12
36-50ans	261	60		34	39	32	17	7
51-60ans	136	41	5	8	23	36	0	0
61-65ans	55	6	0		17	25	0	0
<20ans	7		0			0	0	0
>65ans	114	0	0		30	60	0	0
TOTAL	823	191	11	52	156	170	34	20

STATISTIQUES QTR POLITIQUE DE LA VILLE APT

Situation au 01/04/15

CAF841/EL - 16APR15

Zone influence : Apt_QTR_PV

Caf de Vaucluse	couple double act	couple simple act	couple autre	isole actif	isole inactif	fem.act. nbre	total fem nbre
Tranche d'âge allocataire							
20-25ans		13	6	37	27	26	56
26-35ans	20	30	10	49	56	54	120
36-50ans	26	50	13	88	84	91	193
51-60ans		16	11	43	62	37	97
61-65ans			10	5	36		36
<20ans							
>65ans					85		94
TOTAL	53	113	79	225	353	215	600

STATISTIQUES QTR POLITIQUE DE LA VILLE APT

Situation au 01/04/15

CAF841/EL - 16APR15

Zone influence : Apt_QTR_PV

Caf de Vaucluse	allocataires nbre	Etudiants nbre	ariés ou assim nbre	ETI ou assimilés nbre	homeurs non indemnisé nbre	Pensionnés nbre	Autres situations nbre
Tranche d'age allocataire							
20-25ans	85	5	44		4	0	31
26-35ans	165	0	84	6	24	0	51
36-50ans	261	0	125	12	26	7	91
51-60ans	136	0	53		13	13	53
61-65ans	55	0	9	0		39	6
<20ans	7	0		0	0	0	
>65ans	114	0		0	0	109	
TOTAL	823	5	319	23	68	168	240

STATISTIQUES QTR POLITIQUE DE LA VILLE APT

Situation au 01/04/15

CAF841/EL - 16APR15

Zone influence : Apt_QTR_PV

Caf de Vaucluse	cple/iso sans enf	famille 1 enf	famille 2 enf	famille 3 enf	famille 4 enf	famille 5 enf	famille >5 enf
Tranche d'age allocataire							
20-25ans	67	14			0	0	0
26-35ans	76	38	32	15		0	0
36-50ans	106	61	54	26	13		0
51-60ans	95	24	11				0
61-65ans	51					0	0
<20ans	6		0	0	0	0	0
>65ans	110			0	0	0	0
TOTAL	511	142	101	48	20		0

Données MSA Alpes-Vaucluse

Ville d'Apt

- Sur la commune d'Apt, 146 foyers (29 exploitants et 117 salariés) sont allocataires MSA ce qui représente 240 personnes dont un total de 77 enfants.
- 58 foyers déclarent vivre en couple et 50 foyers ont des enfants.
- Sur les 77 enfants : 15 ont moins de 6 ans, 15 ont entre 6 et 11 ans, 21 ont entre 12 et 16 ans révolus, 26 ont plus de 16 ans.
- 17 foyers perçoivent le RSA.
- 3 familles sur les 50 familles avec enfants sont des familles monoparentales.
- Sur les 146 foyers de la ville, 50% ont un Quotient Familial (QF) inférieur à 250 euros, 25% entre 251 et 500 euros et 15% entre 501 et 700 euros et 10% plus de 700 euros.
- Les allocations logement sont perçues par 119 foyers.

Quartier Prioritaire

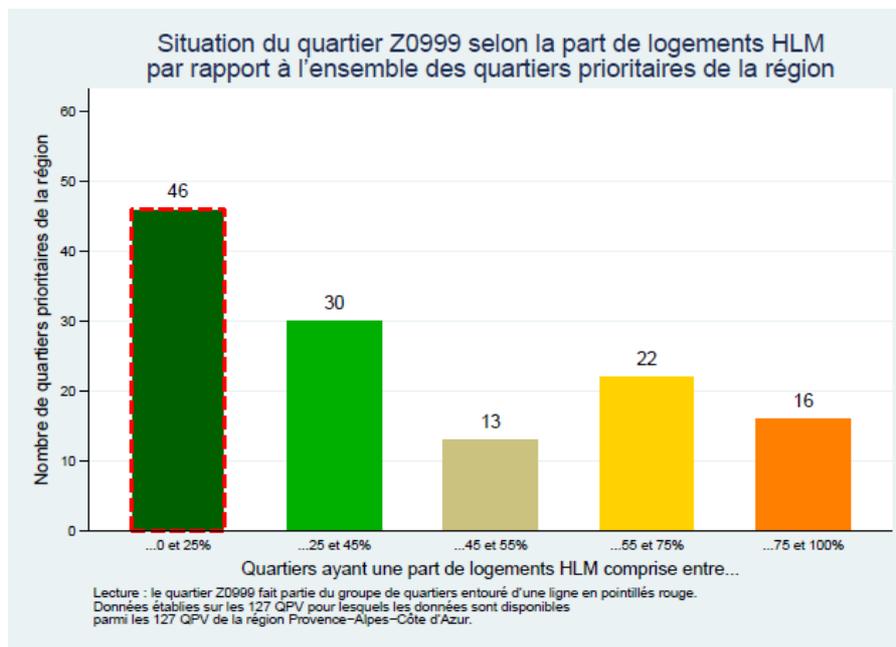
- 50% des familles allocataires MSA habitent le quartier prioritaire, soit 84 familles (7 exploitants et 77 salariés) qui incluent 80% des enfants allocataires MSA.
- Sur les 54 enfants : 12 ont moins de 6 ans, 7 ont entre 6 et 11 ans, 12 ont entre 12 et 16 ans révolus, 23 ont plus de 16 ans.
- 17 foyers perçoivent le RSA.
- Sur les 84 foyers MSA du quartier : 60% ont un QF inférieur à 250 euros, 35% entre 251 et 500 euros et 5% entre 501 et 700 euros.
- Les allocations logement sont perçues par 79 foyers.

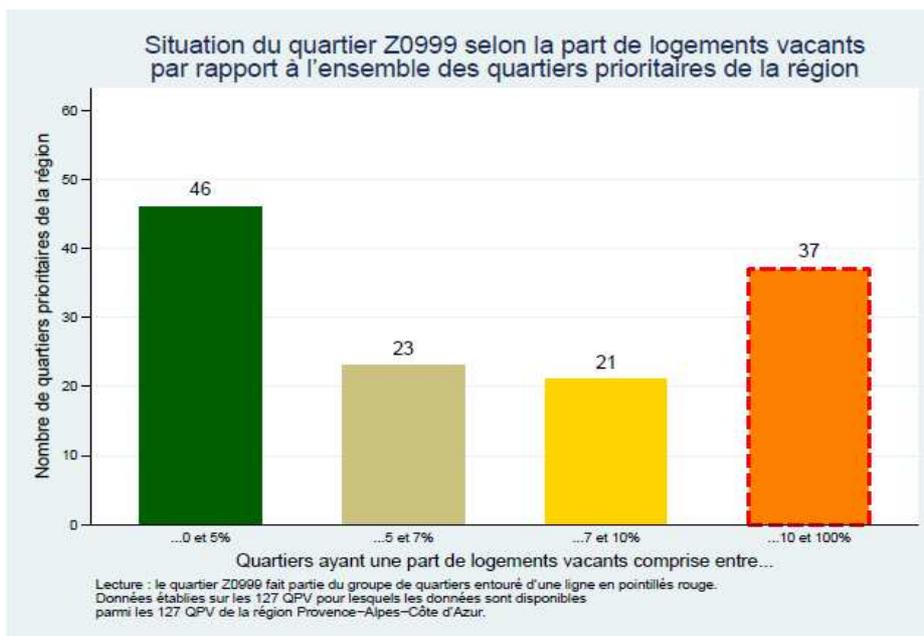
3.3 LOGEMENT

Source : Insee, Recensement population 2010

Le quartier prioritaire d'Apt a une part de logements HLM inférieure à 25%. Cette proportion est de 12% dans la commune d'Apt, 11,9% dans le département du Vaucluse, de 11,3% en Région PACA et de 14,6% en France métropolitaine.

Le quartier prioritaire d'Apt a une part de logements vacants supérieure à 10%. Cette proportion est conséquente par rapport aux autres quartiers prioritaires de la Région PACA. Elle est en moyenne de 9% dans le département du Vaucluse, de 7,1% en Région PACA et de 7,1% en France métropolitaine.

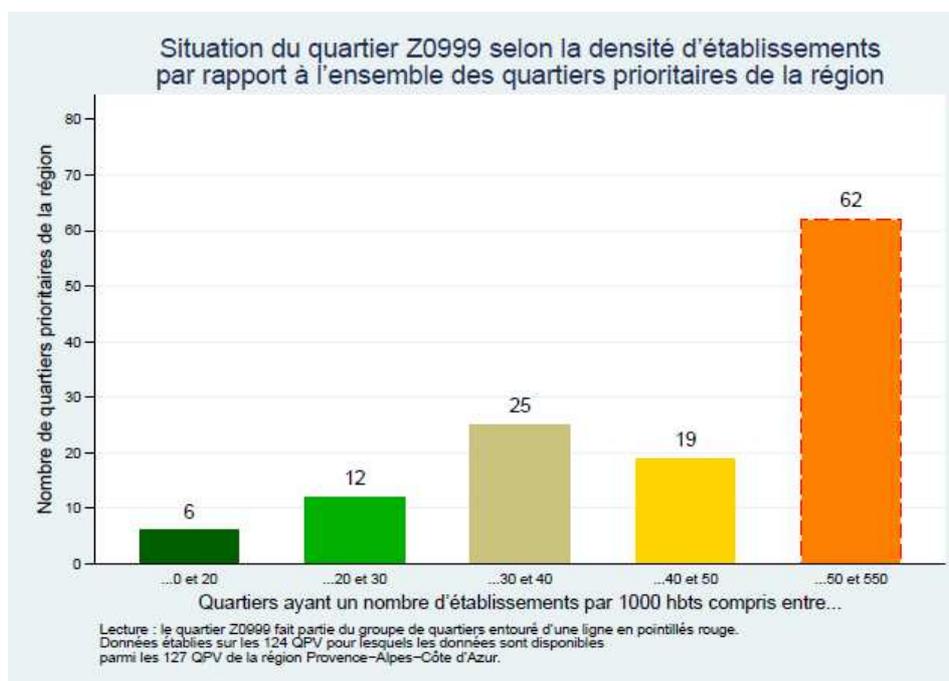




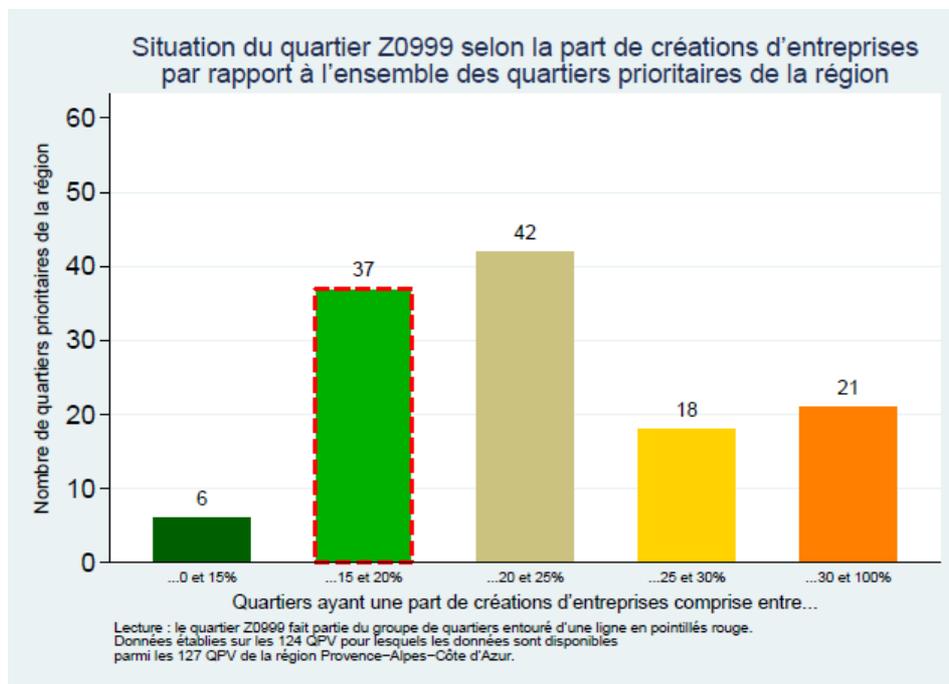
3.4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Source : SIRENE 2012

Le quartier prioritaire d'Apt a un nombre d'entreprises pour 1 000 habitants supérieur à 50. Ce nombre est de 65 dans le département du Vaucluse, de 73 en Région PACA et de 70 en France métropolitaine.



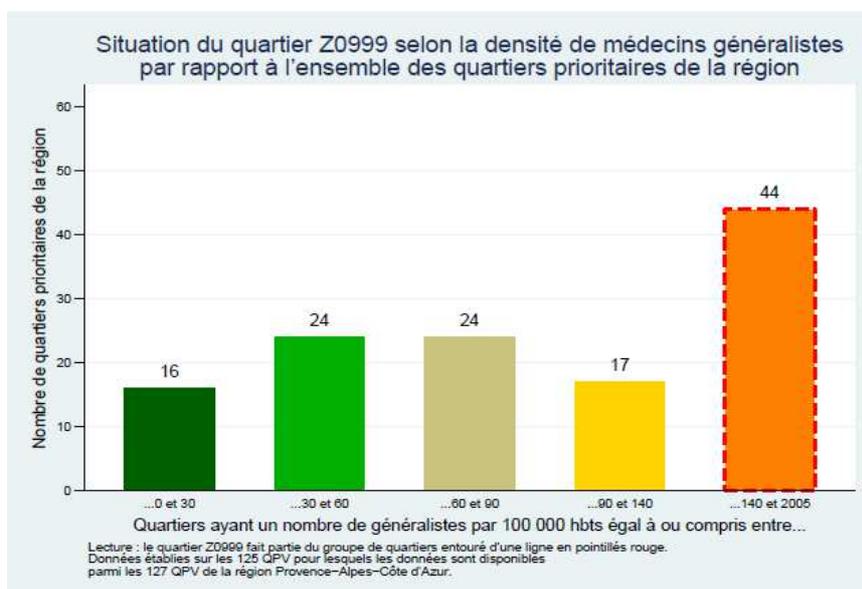
Le quartier prioritaire d'Apt a une part de créations d'entreprises comprise entre 15 et 20%. En 2012, cette part est de 20,2% dans le département du Vaucluse, de 20,6% en Région PACA et de 19% en France métropolitaine.



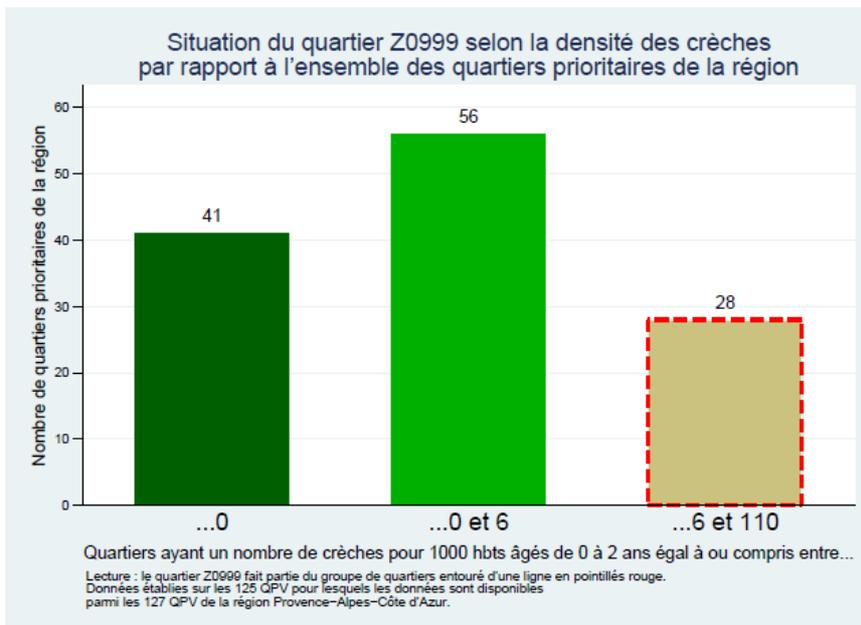
3.5 OFFRE DE SOINS ET STRUCTURES DE GARDE PETITE ENFANCE

Source : Base Permanente des Equipements 2013

Le quartier prioritaire d'Apt a un nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants supérieur à 140. Ce nombre est de 107 dans le département du Vaucluse, de 127 en Région PACA et de 110 en France métropolitaine.



Le quartier prioritaire d'Apt a un nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1 000 habitants âgés de 0 à 2 ans supérieur à 6, ce qui apparaît comme satisfaisant. Ce nombre est de 5 dans le département du Vaucluse, de 4 en Région PACA et de 4 en France métropolitaine.



4. THEME 1 : HABITAT ET ESPACES PUBLICS

4.1 CONTEXTE GENERAL

Vacance : La proportion de logements vacants est élevée à Apt. Depuis les années 80, le taux de vacance a été en constante augmentation et il est dorénavant de 12%. Le centre-ville intra-muros avait un taux de vacance de plus de 20% en 2008.

Logements indignes : La ville d'Apt est très touchée par la problématique de l'habitat indigne. Une grande partie des résidences principales d'Apt sont anciennes. Selon le fichier Filocom, la commune d'Apt se situerait comme la 2^{ème} ville du Vaucluse la plus touchée par l'habitat indigne (Source : Projet Social de l'APAS (Association pour l'Animation Sociale) Centre Social Maison Bonhomme 2013-2016).

Logements sociaux : La proportion du logement social à Apt est de 12%. La ville d'Apt regroupe la grande majorité des logements sociaux du bassin. La répartition des logements sociaux dans la ville d'Apt et le quartier prioritaire (quartiers surlignés en gris) est la suivante :

Quartiers	Mistral Habitat		OPHLM		Vaucluse Logement		Total	%
	Collectif	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif	Individuel		
Saint Antoine	56		32				88	11,1%
Marguerite					140		140	17,7%
Saint Joseph	146				40	9	195	24,6%
Cordeliers					42		42	5,3%
Le Paou			6	32	126	21	185	23,3%
Centre-ville			43		82		125	15,8%
Autre		12			6		18	2,3%
Total	202	12	81	32	436	30	793	100,0%
%	25,5%	1,5%	10,2%	4,0%	55,0%	3,8%	100,0%	
% par bailleur	27,0%		14,2%		58,8%			
% collectif	90,7%							
% individuel	9,3%							

Source: CCAS
(2012)

Le quartier prioritaire concentre 63,4% du parc social de la ville d'Apt. Parmi les logements sociaux, la vacance est très faible (de l'ordre de 1%). La pression pour accéder à un logement social ou changer de logement social est, selon les bailleurs, relativement faible à Apt par rapport à des villes proches aux caractéristiques similaires telles que Cavaillon ou l'Isle-sur-la-Sorgue.

Un seul quartier prioritaire a été défini pour la ville d’Apt. Il est néanmoins essentiel, dans le cadre de cette thématique, de distinguer les trois « sous quartiers » qui constituent le quartier prioritaire compte-tenu des différences historiques et morphologiques de chaque « sous quartier ».

4.2 QUARTIER SAINT-MICHEL

4.2.1 Contexte

Ce quartier est situé au nord de la ville, implanté sur la colline Saint-Michel, au cœur d’un couvert forestier dominant. Il a été construit par la Société Nationale Immobilière (SNI) suite à l’accueil sur la Plateau d’Albion de 1967 à 1999 du site de lancement de missiles nucléaires, pour permettre l’installation des militaires et de leurs familles. Aujourd’hui, la SNI possède approximativement :

- 185 appartements civils ;
- 53 villas (réservées pour l’armée) ;
- 31 appartements pour l’armée.

La vacance du parc SNI est importante avec un taux d’environ 16%. En 2014, trois bâtiments inclus dans le quartier prioritaire ont été démolis (57 logements).

Suite au démantèlement de la base militaire de 1996 à 1999, la population du quartier a soudainement changé : Saint-Michel est passé d’une population de militaires aux ressources confortables à une population plus hétérogène aux revenus modestes. Cette population est principalement composée de propriétaires aux revenus modestes, de locataires dans des logements achetés par des particuliers, de locataires dans des logements achetés « en masse » par des investisseurs et de légionnaires.

Les conséquences principales de ces changements sont la perte d’identité du quartier, le manque de lien social et la précarisation de la population locative.

L’habitat du quartier prioritaire dans Saint-Michel est essentiellement composé d’habitat collectif géré par des copropriétés dorénavant privées.

4.2.2 Etat des lieux synthétique

Atouts

- Ensemble architectural homogène de bonne qualité.
- Nombreux services de proximité : école, ludothèque, crèche (gérée par l’armée), accueil de loisir, centre médical, pharmacie, gymnase, petit commerce.
- Qualité environnementale : quartier « aéré » avec beaucoup d’espace, d’où le potentiel pour des projets d’aménagement et de valorisation des espaces naturels.

Faiblesses

- Problème d'accès au centre-ville.
- Nombreux logements en vente, vacance du parc importante, d'où un fort taux de rotation de la population par conséquent instable.
- Des copropriétés privées dégradées.
- Absence d'une association de locataires.
- Vétusté des espaces publics, placettes à l'abandon et disparition des aires de jeux entre les bâtiments.
- Absence de liaisons internes entre copropriétés.
- Parkings surdimensionnés et manque de hiérarchie de la voirie.
- Sentiment d'insécurité suite à des actes de vandalisme.

4.2.3 Réponses existantes

- Création d'une aire de jeux et de sport à proximité de l'école.
- Réalisation d'une montée piétonne sécurisée permettant de joindre le quartier à la cité scolaire (projet CUCS).
- Mise en place de navettes communales prioritairement destinées aux personnes âgées qui permettent d'aller et revenir du centre-ville les mercredis et samedis matins, ainsi que les mardis et vendredis après-midis.

4.2.4 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Poursuivre les actions visant à améliorer l'accès du quartier au centre-ville et du centre-ville au quartier.
- Engager des réflexions sur un projet immobilier du quartier à moyen et long terme.
- Valoriser les espaces publics existants, mettre en valeur le potentiel environnemental et permettre l'appropriation d'espaces publics adaptés.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Développer et optimiser les dispositifs et infrastructures permettant d'améliorer la mobilité des habitants du quartier :
 - ⇒ Développer les navettes pour personnes âgées à un public élargi.
 - ⇒ Réinstaurer des liaisons douces actuellement à l'abandon.
- Engager une concertation active avec la SNI concernant les futurs projets immobiliers (foncier récemment libéré par la démolition de trois bâtiments).
- Clarifier les domanialités pour savoir qui est responsable de l'entretien des espaces publics.
- Réaliser des jardins familiaux.

4.3 QUARTIER MARGUERITE ET SAINT-JOSEPH

4.3.1 Contexte

Ce quartier est localisé à l'est du centre-ancien, à proximité du centre-ville. Il est essentiellement composé de logements sociaux construits dans les années 60 / 70. Il est constitué de 335 logements sociaux collectifs, 9 logements sociaux individuels et de quelques logements individuels privés. Les deux bailleurs présents sur le secteur sont :

- Mistral Habitat (146 logements Saint-Joseph) ;
- Grand Delta Habitat (198 logements dont la majorité constitue le quartier la Marguerite)

La population de ces quartiers est constituée de beaucoup d'enfants et de jeunes. Le taux de chômage y est très important et les revenus des habitants sont très bas. Le taux de rotation du parc de logements sociaux est très faible.

4.3.2 Etat des lieux

Atouts

- Population stable : peu de vacance.
- Proximité des commerces sur la RD900.
- Proximité du centre-ville, de la gare routière et de la véloroute.
- Présence du Centre Social Maison Bonhomme dans le quartier.
- Quartier « aéré », avec beaucoup d'espace.
- Proximité d'espaces naturels et agricoles de qualité.

Faiblesses

- Habitat collectif hétérogène en qualité architecturale et urbaine.
- Les logements sont énergivores et peu isolés.
- Problèmes de voisinage.
- Absence de hiérarchie de la voirie et pauvreté du traitement de ses abords.
- Vétusté des aménagements extérieurs et absence d'espaces publics appropriables.
- Absence de liaisons inter-quartiers
- Sentiment d'insécurité lié à des attroupements en bas d'immeubles.

4.3.3 Réponses existantes

- Permanences des bailleurs sociaux sur le secteur.
- Rénovation de la maison des associations située au cœur du quartier.
- Extension de local du Centre Social Maison Bonhomme (projet CUCS).
- Création de l'aire de jeux et de sport du Rimayon (projet CUCS).
- Réalisation de jardins familiaux.

4.3.4 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Consolider la concertation entre les partenaires pour permettre l'amélioration du cadre de vie.
- Valoriser les espaces publics extérieurs.
- Ouvrir davantage le quartier sur le reste de la ville.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Développer un partenariat actif entre les services municipaux, les bailleurs sociaux et autres partenaires concernant les programmes de travaux / de requalification du bâti et clarifier les domanialités des espaces extérieurs.
- Développer des espaces publics appropriables et conviviaux :
 - ⇒ Installation de bancs pour personnes âgées.
 - ⇒ Travaux d'amélioration des bas d'immeubles.
- Développer des liaisons douces au sein du quartier en connexion avec le reste de la ville :
 - ⇒ Développer une liaison qui traverse le quartier depuis le centre ville et qui permet de rejoindre l'aire de loisir du Rimayon.

4.4 LE CENTRE-VILLE INTRA MUROS

4.4.1 Contexte

Le centre-ville inclut 21% des logements sociaux de la ville d'Apt, et compte près de 24% des logements de la commune.

Ses caractéristiques en termes de morphologie urbaine et d'habitat sont les suivantes :

- Un tissu urbain dense avec des ruelles étroites et un parcellaire serré en lanières étroites : les maisons sont hautes et étroites (R+3), les ilots bâtis sont denses avec peu de vides intérieurs.
- Le centre-ville intra-muros est ceinturé de boulevards.
- Les bâtiments sont anciens et ont été majoritairement construits au XVIIIe et XIXe.

Le centre-ville a une spécificité bien particulière : c'est un territoire plurifonctionnel fréquenté par des populations différentes qui ont des besoins différents.

Ses caractéristiques principales en termes de population sont les suivantes :

- Une part importante de jeunes (15-29 ans) qui sont peu diplômés.
- Une population étrangère logée dans de mauvaises conditions.
- La moitié des ménages est composée d'une personne, et 25% de deux personnes.

4.4.2 Etat des lieux

Atouts

- Proximité de tous les types de services, des écoles et des loisirs : c'est un quartier attractif à « taille humaine » avec des équipements publics bien implantés.
- Amélioration progressive de l'habitat suite à des opérations d'amélioration de l'habitat successives.
- Cadre de vie de qualité avec un patrimoine urbain riche (vestiges architecturaux) et des rues pavées, des placettes, des fontaines etc.
- De nombreuses places offrent lumière et ambiance : Place du Septier, Place Saint-Martin.
- La rue des Marchands constitue un axe piéton traversant agréable qui structure le centre-ville.
- Un jardin public de grande qualité adjacent au centre-ville.

Faiblesses

- Le problème prégnant d'habitat indigne : la population la plus pauvre est logée dans le parc privé dans de très mauvaises conditions et des îlots restent très dégradés.
- La vacance du parc privé est importante.
- Le mauvais vieillissement de certaines places : Place Jean Jaurès, Place des Martyrs de la Résistance.
- Des curetages d'îlots dégradés qui ont abouti à la réalisation de placettes sans justification et qui sont dorénavant à l'abandon.
- L'envahissement automobile dans certains secteurs.
- La fermeture de commerces, notamment dans la Rue Saint Pierre.
- Le stationnement difficile ressenti comme un problème majeur par certains habitants.
- Le manque de lisibilité des cheminements piétons, avec notamment le manque de signalétique : les usagers n'utilisent pas l'ensemble du maillage des rues et les parcours piétons sont parfois en conflit avec la circulation automobile.
- Le manque d'une aire de jeux pour les enfants.

4.4.3 Réponses existantes

- Plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat ont été réalisées sur le secteur depuis les années 80. Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est actuellement en cours dont la date d'achèvement est prévue pour mars 2016. Depuis 2011, cette opération a permis de résorber partiellement la vacance en centre-ville avec la remise sur le marché de 21 logements conventionnés sociaux voire très sociaux, de loger 16 familles nouvelles et de rénover 21 logements occupés par leur propriétaire. Cette OPAH est également accompagnée d'une opération façade.

- La mise en œuvre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui a vocation de permettre, en lien avec le Groupement Commercial du Pays d'Apt, de développer, moderniser, redynamiser les commerces et services de proximité.
- La pose de bornes automatiques pour limiter l'intrusion des voitures en centre-ville.

4.4.4 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Poursuivre les actions de réhabilitation du parc privé permettant la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.
- Poursuivre les actions de piétonisation et favoriser les points d'entrée au centre-ville.
- Réaménager les espaces publics stratégiques.
- Améliorer le cadre de vie pour les plus jeunes et les plus âgés.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Poursuivre l'OPAH et engager des réflexions pour la réalisation éventuelle d'une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) dans le futur sur tout le quartier prioritaire.
- Permettre le développement de chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée ciblés sur le périmètre du quartier prioritaire.
- Améliorer les parcours piétons et rétablir des cheminements qui permettront de mettre en valeur la qualité du patrimoine et la mémoire du quartier.
 - ⇒ Mise en place d'une signalétique adaptée.
 - ⇒ Installation de bornes amovibles supplémentaires.
- Réaménager la Place Carnot.
- Aménager des espaces de convivialité et de circulation pour permettre l'appropriation des espaces publics et prévenir le sentiment d'insécurité :
 - ⇒ Aménagement de bancs publics et autre mobilier adapté pour les personnes âgées.
 - ⇒ Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants.

5. THEME 2 : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

5.1 CONTEXTE

La prévention de la délinquance est une politique publique à part, qui se situe au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité etc. C'est pourquoi nombre des actions présentées dans cette partie relèvent également d'autres thématiques figurant dans ce document.

Les trois orientations qui serviront de fil conducteur dans la présentation de cette thématique sont issues de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 :

- Amélioration de la tranquillité publique ;
- Lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance;
- Amélioration de la prévention des violences faites aux femmes.

5.2 ETAT DES LIEUX

Tranquillité publique

L'objectif de tranquillité publique dans le quartier prioritaire suppose de lutter contre le sentiment d'insécurité qui a été très fort dans les années 2011 / 2012 dans les quartiers de la ville d'Apt, et plus spécifiquement dans le quartier Saint-Michel. La Police Municipale considère que la situation s'est nettement améliorée depuis 2012. La majorité des infractions et problèmes répertoriés relève surtout de l'infra-pénal (incivilités, nuisances sonores, menaces etc.) et les dégradations causées sont souvent légères. Néanmoins, une partie de la population continue d'exprimer un sentiment d'insécurité et d'impuissance face aux incivilités qui ont dorénavant principalement lieu en centre-ville.

Lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance

La proportion importante des jeunes en difficulté scolaire ou qui sortent prématurément du système scolaire sans qualification ou solution d'insertion est un phénomène préoccupant à Apt. Ces jeunes ont des comportements qui peuvent se traduire par des incivilités dans l'espace public, la participation à des groupes perturbateurs, l'errance etc. Dans la commune d'Apt, la proportion de jeunes hommes au chômage est de 40% et la proportion de jeunes femmes au chômage est de 29% (tranche d'âge 15-24 ans, Recensement Population INSEE 2011).

Actions de prévention des violences faites aux femmes

Les différents partenaires intervenant dans ce domaine (Centre Communal d'Action Sociale, Police Municipale, Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, Justice etc.) s'accordent sur le constat que les cas de violences faites aux femmes sont nombreux à Apt. Cette problématique nécessite des actions spécifiques pour protéger les victimes et permettre un suivi des auteurs.

5.3 REPONSES EXISTANTES

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le Service Prévention de la Ville d'Apt ont été respectivement réactivés et créés en 2011, suite à la recrudescence d'incivilités au niveau du centre-ville ainsi que dans certains quartiers. De nombreuses actions et initiatives menées par le service prévention ont permis une amélioration de la situation sur le territoire. Le CLSPD a pour vocation à s'inscrire au sein des réseaux préexistants, favoriser les réflexions et le développement des actions partenariales.

Tranquillité publique

- La Police Municipale et la Gendarmerie ont un rôle central dans la politique d'amélioration de la tranquillité publique, en lien avec les actions du Service Prévention. La convention de partenariat entre la Police Municipale et la Gendarmerie permet une collaboration forte et régulière, ainsi qu'une présence complémentaire dans des secteurs géographiques spécifiques (cité scolaire, centre-ville etc.).
- La mise en place des brigades de nuit permet de renforcer le sentiment de quiétude dans les quartiers et le centre-ville et permet de tisser un lien de confiance avec la population locale.
- Le protocole « Rappel à l'ordre », signé le 4 juillet 2012, a été élaboré en partenariat entre la Justice et la Ville d'Apt. Suite à un acte d'incivilité, ce protocole permet une convocation solennelle en Mairie en présence de l'intéressé, du Maire, de la justice, des forces de l'ordre et autres partenaires. Cette action doit permettre le rappel des règles de vie commune en société à l'auteur de l'incivilité commise. Sa mise en œuvre n'est néanmoins pas encore appliquée.
- Dans le cadre de sa mission de prévention et médiation sociale, le Service Prévention intervient au sein des espaces publics du centre-ville et dans les quartiers pour œuvrer dans le cadre de la prévention situationnelle (actes de médiations « à chaud » dans le domaine de conflits de voisinage, interventions auprès des habitants dans le cadre d'incivilités etc.)
- Le coordonnateur CLSPD anime un groupe de travail sur le thème de la sécurité, au cours duquel les partenaires décident d'actions communes pour améliorer la tranquillité publique au sein de certains quartiers et au sein du centre-ville.

Lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance

- Le Service Prévention (qui inclut un éducateur spécialisé et deux médiateurs de rue) assure des permanences dans ses locaux situés au cœur du quartier Saint-Michel et une présence « de terrain » auprès des jeunes nécessitant un accompagnement spécifique : orientation vers l'emploi / la formation en partenariat avec la Mission Locale et Pôle Emploi, mise en relation avec le CCAS, le CMS, le Centre Social Maison Bonhomme en fonction des problèmes sociaux et/ou de santé rencontrés, etc.
- Le partenariat de terrain entre les Conseillers Principaux d'Education de la Cité Scolaire et les agents du Service Prévention est facilité grâce à la « Convention de partenariat entre la Cité scolaire Charles de Gaulle et la Ville d'Apt ». Cette convention porte sur le signalement des actes de violence et d'incivilités commis à l'intérieur et aux abords de la Cité Scolaire Charles de Gaulle.
- Une « Convention de partenariat entre l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) et la Ville d'Apt » permet la coordination d'actions menées dans le domaine de la prévention, du décrochage scolaire etc. L'éducateur spécialisé du Service Prévention participe aux équipes éducatives organisées au sein des écoles primaires et il anime des ateliers de prévention auprès des élèves présentant une problématique plurielle.
- Le Module Inclusion Remobilisation est un dispositif qui permet la mise en œuvre d'une classe d'insertion (7 élèves maximum) qui se réunit tous les deux mois environ pendant une semaine. Cette classe est coordonnée par une assistance pédagogique du collège et l'éducateur spécialisé du service prévention. Pour être admis dans le Module, les professeurs principaux communiquent, après concertation avec l'équipe pédagogique et éducative, les noms des élèves pour lesquels ils pensent qu'une entrée dans le dispositif serait opportune. Suite aux entretiens individuels qui permettent d'identifier les problématiques des élèves, et en accord avec les familles, le comité de pilotage qui réunit le personnel de la cité scolaire et de la mairie décide des élèves retenus pour la session à venir. Un contrat d'engagement est adressé aux familles qui doivent le valider. Au cours de chaque « semaine de remobilisation » organisée, des ateliers sont proposés dans le cadre d'activités éducatives et d'apprentissages (arts plastiques, jeux de rôle, séances de sophrologie, élaboration carnet de bord, etc.).
- En lien avec la thématique santé, une action de prévention des comportements addictifs (alcool et stupéfiants) ciblant les classes de 4^{ème} est menée par la ville d'Apt depuis 2013, en partenariat avec les collèges de la Ville (Cité scolaire, collège Jeanne d'Arc). Cette action a été initiée par le service prévention et le CCAS dans le cadre du CLSPD et du Plan Local de Santé. Les partenaires qui animent cette action sont une infirmière du RESAD (Réseau de Suivi des Addictions - service de l'Hôpital d'Apt voué à la prise en charge des addictions) et un animateur du centre social Lou Pasquier de Roussillon. Ce travail s'effectue en

partenariat avec les équipes éducatives et il est prévu que les classes qui ont bénéficié de cette action fassent un travail de recherche et de rendu auprès d'autres classes.

Actions de prévention des violences faites aux femmes

- La Ville d'Apt dispose depuis fin 2012 d'un logement d'accueil pour les auteur(e)s de violences conjugales, « La Sousto d'Ate », et d'un réseau opérationnel de prise en charge des bénéficiaires composé de partenaires institutionnels et associatifs. Le CCAS est chargé de la gestion du logement ainsi que du dispositif.
- Une action de prévention sur les comportements sexistes et sur l'égalité hommes-femmes a été initiée depuis la fin de l'année 2013 avec les collèges (Cité scolaire, collège Jeanne d'Arc) pour les classes de 4^{ème} par le service prévention de la Ville d'Apt. Elle est le fruit d'une réflexion et de partages d'expériences menés en amont dans le cadre de l'Observatoire sur les Violences faites aux Femmes (DDCS 84). Cette action a pour objectif de prévenir les comportements de nature sexiste qui peuvent être précurseurs de violences physiques, morales ou psychologiques à l'égard des femmes. Cette action est animée par le CIDFF 84 (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles).

5.4 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

- Consolider les démarches partenariales visant à améliorer la tranquillité publique au sein du quartier prioritaire.
- Poursuivre les actions à l'intention des jeunes potentiellement exposés à la délinquance avec pour priorité des actions éducatives ciblant les jeunes de 10-16 ans.
- Développer et optimiser les actions de prévention des violences faites aux femmes.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

Tranquillité publique

- Mettre en place un Schéma Local de Tranquillité Publique pour le quartier prioritaire qui permettra de formaliser et clarifier l'ensemble des actions menées dans l'espace public. L'enjeu du schéma de tranquillité est de valoriser des dispositifs techniques existants ou futurs (aménagement urbains, aménagements de sécurité, vidéo protection) en les coordonnant avec ceux qui développent la présence humaine au sein du quartier.

- Développer des projets d'aménagement sur des sites faisant l'objet d'atroupements non souhaités avec pour objectifs de réduire le sentiment d'insécurité et de permettre à la population locale de se réappropriier ces espaces :
 - ⇒ Projet d'aménagement de la cours du Musée Industriel.
 - ⇒ Projet d'aménagement de la parcelle N°95 du quartier Saint Joseph en un jardin d'agrément par un groupe intergénérationnel d'habitants du quartier (partenariat Mistral Habitat, Maison des Métiers et du Patrimoine, Centre Social APAS, Service Animation Jeunes, Service Prévention).

Lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance

- Consolider le partenariat avec l'Education Nationale (Lycée, Collège, écoles) par l'intermédiaire d'actions communes et par un échange continu sur les premiers signes de décrochage scolaire :
 - ⇒ Mettre en place un dispositif de « veille éducative » sur le territoire (voir Thème 4 Jeunesse, Parentalité et Education) ;
 - ⇒ Poursuivre et consolider le Module Inclusion Remobilisation ;
 - ⇒ Créer une classe passerelle pour les CM1-CM2 des trois écoles primaires de la ville d'Apt sur le modèle de la classe d'insertion du Module Inclusion Remobilisation.
- Continuer de développer des actions fortes de prévention des conduites addictives sur le territoire à l'attention des jeunes.
- Mener des actions contre la radicalisation et les dérives sectaires, suite aux préconisations de l'Etat.
 - ⇒ Développer une action de promotion de la laïcité et de lutte contre le racisme en partenariat avec l'OLPA (Observatoire pour la Laïcité en Pays d'Aix) et le Site Mémorial du Camp des Milles.
- Poursuivre des actions partenariales permettant l'insertion des jeunes en difficultés :
 - ⇒ Projet de chantier d'insertion à Saint-Michel, en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) pour des jeunes sous main de Justice. Ce projet ciblera environ trois personnes orientées par le SPIP et concernera la réhabilitation d'un espace boisé situé dans le quartier prioritaire (création d'une liaison entre le centre-ville et le quartier Saint-Michel).

Actions de prévention des violences faites aux femmes

- Mener une action partenariale avec la Justice permettant d'optimiser l'utilisation du logement d'accueil pour les auteur(e)s de violences conjugales, « La Sousto d'Ate ».
- Permettre un meilleur accueil et prise en charge des victimes de violences conjugales :
 - ⇒ Mise en place de permanences de l'association RHESO (Ressource Hébergement Solidarité).

6. THEME 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

6.1 CONTEXTE

La demande d'emploi

La commune d'Apt se caractérise par un taux de chômage important, de l'ordre de 19%, taux qui est en constante progression depuis de nombreuses années. Le bassin d'emploi du Pays d'Apt compte 1 600 demandeurs d'emplois (source : Pôle Emploi) de catégorie A (personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat) dont plus de 62% sont domiciliés à Apt. Les demandeurs d'emplois aptésiens sont caractérisés par les éléments suivants :

- 45% sont des demandeurs d'emploi de longue durée ;
- 24% sont au chômage depuis plus de 24 mois ;
- 27% sont des jeunes de moins de 26 ans ;
- 29% sont des personnes âgées de plus de 50 ans ;
- 40% ont seulement le BAC ou des diplômes supérieurs au BAC.

Les évolutions récentes du chômage analysées sur le territoire aptésien sont :

- Une forte augmentation du chômage pour les plus de 50 ans et pour les chômeurs de longue durée ;
- Une stabilité du chômage des jeunes grâce aux emplois d'avenir, aux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) et aux formations proposées ;
- Une aggravation générale de la situation comme conséquence de la crise économique.

En ce qui concerne le quartier prioritaire, la section 3.2.4 de ce rapport présente les taux de chômage à l'IRIS (source : Insee, Recensement de la population 2010). Les conclusions sont :

- L'IRIS « Centre Ouest », qui inclut le centre-ville, se caractérise par un fort taux de chômage qui est plus élevé chez les hommes (26,1%) que chez les femmes (20,7%).
- L'IRIS « Centre Sud » qui inclut Saint Joseph et la Marguerite a également un fort taux de chômage qui est similaire pour les hommes et les femmes (environ 23%).
- L'IRIS « Centre Nord » qui inclut Saint-Michel se caractérise par un taux de chômage de 27,8% pour les femmes alors que ce taux n'est que de 12,8% chez les hommes.

L'offre d'emploi

Le bassin d'emploi du Pays d'Apt inclut un total d'environ 6 000 entreprises.

Les offres d'emplois sont en hausse dans les secteurs suivants :

- L'hôtellerie et la restauration ;
- Les services à la personne et aux collectivités.

L'économie résidentielle représente la majeure partie des emplois de la commune, activité qui rayonne sur l'ensemble du bassin de vie. Le nombre d'emplois tertiaires témoigne de la polarité du territoire autour d'Apt et de son rôle dans le bassin de vie.

Les offres d'emplois sont en baisse dans les secteurs suivants :

- Le commerce ;
- La construction et le bâtiment.

6.2 ÉTAT DES LIEUX SYNTHÉTIQUE

Atouts du territoire

- Le Pays d'Apt est un territoire qui est attractif du fait de son climat, de ses paysages et de sa situation géographique : le tourisme représente un important gisement d'emplois.
- Des entreprises innovantes (technologiques et logistiques) de renommée ont choisi de s'implanter à Apt : Delta Plus Group (leader français de la distribution d'équipements de protection individuelle), Blachère Illumination, Eurosilicone (fabrication d'implants chirurgicaux), Progress Silicones, Kerry Aptunion. Ces entreprises sont concentrées à l'entrée ouest d'Apt, pour une plus grande facilité d'accès depuis l'échangeur de Cavaillon.
- Un nombre relativement important de zones d'activités sont localisées à Apt ou à proximité :
 - Zone de Peyrolière (Apt) ;
 - Zone des Bourguignons (Apt) ;
 - Zone des Moulins (Gargas) ;
 - Zone de Triquefaut (Saint-Saturnin-les-Apt) ;
 - Future Zone des Argiles en cours de développement.
- Depuis 2014, La ville d'Apt bénéficie de l'installation de la fibre optique dans le cadre de la mise en place du réseau départemental numérique haut et très haut débit.

Faiblesses du territoire

- Historiquement, l'économie locale était porteuse dans les domaines de la faïence, de la viticulture, des fruits, des ocres etc. Dorénavant, ces secteurs et notamment le secteur agro-alimentaire, sont en perte de vitesse.
- Le tissu économique est majoritairement porté par de très petites entreprises (1 à 10 salariés) dont la santé économique est affaiblie par la crise. Les commerces du centre-ville d'Apt nécessitent d'être redynamisés, le nombre de locaux vides a augmenté ces dernières années.

- Le rythme de développement économique à Apt est relativement faible : le taux de création d'entreprises était de 10% à Apt en 2013 alors qu'il était de 15% dans le Vaucluse. La politique de développement économique à l'échelle intercommunale est en cours de développement.
- La commune d'Apt ne bénéficie pas du dispositif d'exonération fiscale pour la création d'entreprises : elle est exclue des dispositifs des Zones de Revitalisations Rurales (ZRR) et des Zones Franches Urbaines (ZFU).
- Les problèmes de mobilité sont un frein majeur au développement économique et à l'emploi :
 - Apt est caractérisé de territoire « enclavé » loin des pôles urbains.
 - Il peut être difficile pour les habitants de se déplacer hors ou au sein même du territoire. Plus de 30% des chercheurs d'emploi aptésiens n'ont pas de permis de conduire.
- Le niveau de qualification à Apt est faible, plus spécifiquement dans le quartier prioritaire qui est inclus dans les IRIS « Centre Ouest », « Centre Sud » et « Centre Nord » :

	#	Nombre de femmes non diplômées	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes non diplômés	Part Hommes (en %)
Centre Ouest	Z0999	235	27.6	242	35.3
Centre Sud	Z0999	301	37.2	224	34.6
Centre Nord	Z0999	239	21.7	166	18.5
Nord		192	17.7	181	19.9
Sud		153	15.6	163	19.3
Commune de Apt		1120	23.2	978	24.5
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		2230	18.1	2027	18.5

	#	Nombre de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	Part Hommes (en %)
Centre Ouest	Z0999	70	8.2	78	11.3
Centre Sud	Z0999	26	3.2	41	6.4
Centre Nord	Z0999	73	6.6	79	8.8
Nord		77	7.1	74	8.2
Sud		94	9.6	67	8.0
Commune de Apt		339	7.0	340	8.5
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		1317	10.7	1263	11.6

- De nombreux jeunes restent à Apt avec une orientation considérée comme « subie ». Les élèves choisissent ce qui est proposé comme qualification à la Cité Scolaire. Un autre handicap majeur identifié est l'éloignement du Centre de Formations d'Apprentis (CFA).

6.3 RÉPONSES EXISTANTES

- Partenariat et mise en réseau :
 - Mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif premier est le travail en commun pour permettre de lever les freins à l'emploi. Un répertoire détaillé des partenaires impliqués dans cette initiative a été réalisé. Les principaux partenaires de cette initiative sont Pôle Emploi, le Comité de Bassin d'Emploi (CBE), la Mission Locale, le Centre Social Maison Bonhomme, l'Association pour la Promotion de l'Education Permanente (ANPEP), IDEO Formation, la Maison des Métiers du Patrimoine etc.
 - Animation du Club de Dirigeants et Chefs d'Entreprises « OSER RESO » par le CBE qui permet d'échanger sur les problématiques du territoire. Des partenaires tels que Pôle Emploi peuvent être associés à l'animation de ce Club.
 - Organisation tous les ans du Forum de l'Emploi, premier Forum de Vaucluse, par le CBE en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, etc.

- Soutien à l'emploi pour les jeunes : les différents dispositifs d'insertion tels que le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) et les emplois d'avenir (dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion - CUI) sont bien mis en place sur le territoire. La Mission Locale a rapporté que le Programme Régional de Formation est mobilisé à 98% sur Apt. Un forum « Jobs d'été » destiné aux jeunes lycéens d'Apt a permis d'informer plus de 80 jeunes en 2013. Cette action permet d'avoir un lien avec l'établissement scolaire et de faire connaître l'offre des services de la Mission Locale.

- Soutien à l'insertion des chômeurs seniors: Pôle Emploi mène, en partenariat avec le CBE, une action intitulée « Un pas vers l'emploi » qui propose un accompagnement collectif renforcé pour les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans.

- Formations : Des formations sont proposées sur le territoire en adéquation avec les besoins identifiés. Les principales formations sont :

Intitulé de la formation	Organisme
CAP Travaux Paysagers BAC Professionnel aménagements paysagers Projet : CAP serrurier / métallier	IDEO Formation
BEP Accompagnement Soins et Services à la Personne Titre professionnel d'Assistante de Vie aux Familles (ADVF) Projet : Titre professionnel réceptionniste hôtellerie Projet : Certificat Qualification Professionnelle animateur dans le cadre des activités périscolaires Projet : Mise en place de chantiers écoles dans le domaine de la peinture & rénovation thermique	ANPEP
Formation d'aide Soignante	Croix Rouge Française

- Faciliter la mobilité : des initiatives permettant de faciliter la mobilité sur le territoire ont été développées par la CBE via ZAPT, plateforme d'information et de covoiturage. L'outil « Rouler Mobilité » permet la location de véhicules à tarif social pour accéder à un emploi ou à une formation. Le CBE organise également des « ateliers mobilité » auprès de ses partenaires.
- Création d'entreprises : Le CBE accompagne le dispositif de l'Etat NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) sur le territoire : 15% minimum des fonds destinés à ce dispositif doivent cibler les quartiers prioritaires. Le CBE accompagne les projets de reprise et transmission d'entreprises et assure la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire.
- Soutien au commerce de proximité : Le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) a pour objectif principal de redynamiser les commerces et services de proximité du centre-ville et des faubourgs.
- Développement des zones d'activités : La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon est en charge de la commercialisation de 36 lots de la nouvelle zone d'activité des Argiles à Apt et prévoit la création d'une pépinière d'entreprises au cœur de cette zone. Des réflexions sont actuellement en cours pour favoriser l'extension des entreprises présentes sur le territoire et permettre également l'accueil de nouveaux investisseurs.

6.4 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

- Inciter les actions de développement économique (redynamisation centre-ville, reprises entreprises etc.) dans le cadre de la politique de la ville.
- Impliquer davantage les entreprises locales à coopérer avec les acteurs de l'emploi afin de permettre l'insertion professionnelle des habitants du quartier.
- Améliorer l'information et les initiatives auprès des demandeurs d'emplois en ciblant prioritairement le public jeune, les chômeurs de longue durée et les seniors.
- Optimiser et articuler les dispositifs d'insertion sur le territoire et proposer de nouvelles initiatives dans ce domaine.
- Développer les outils numériques et leur utilisation comme levier vers l'autonomie.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Activer un groupe de travail ciblant le développement économique du quartier prioritaire en associant la Caisse des Dépôts et Consignations (possibilité d'offre de services et de financements)

- Inciter les entreprises locales à employer les habitants du quartier prioritaire et à proposer des stages aux jeunes pour qu'ils puissent se constituer un réseau professionnel :
 - ⇒ Charte « entreprises et quartiers » déclinée dans le Vaucluse par le Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) à solliciter.
 - ⇒ Solliciter les chefs d'entreprises via le Club « OSER RESO ».

- Inciter le développement dans les entreprises locales des recrutements par simulation (méthode des habilités) conçus et organisés par Pôle Emploi :
 - ⇒ Développer dans le quartier prioritaire des préparations à ces types de recrutement.
 - ⇒ En parallèle, développer des actions auprès des entreprises pour que les critères de recrutement soient les plus objectifs possibles, afin de lutter contre les discriminations à l'embauche.

- Développer un club de chercheurs d'emplois avec des publics diversifiés en partenariat avec Pôle Emploi. Ce club permettra aux membres de partager leurs techniques de recherche d'emploi, leurs compétences et leur réseau et permettra également de mener des actions collectives afin d'élargir les contacts, les réseaux et se donner toutes les chances pour un retour rapide à l'emploi.

- Optimiser et articuler la mise en œuvre des dispositifs d'insertion professionnelle pour le quartier prioritaire par Pôle Emploi:
 - ⇒ Mobiliser le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) pour le secteur non marchand (95% de taux de prise en charge par l'Etat dans le quartier prioritaire) et le Contrat Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand (95% de taux de prise en charge par l'Etat dans le quartier prioritaire).

- Développer des initiatives autour du numérique :
 - ⇒ Candidature de la CCPAL au label French Tech Culture avec AVIGNON PROVENCE pour favoriser l'extension des entreprises présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouveaux investisseurs.
 - ⇒ Pôle Emploi, avec le Centre Social Maison Bonhomme, organise déjà des ateliers dans ce domaine. Il développera un partenariat avec la MJC qui est un Espace Régional Internet Citoyen (ERIC).
 - ⇒ Réflexions à mener sur le développement de dispositifs novateurs avec des professionnels de la filière numérique.
 - ⇒ La Mission Locale propose un accompagnement à l'emploi des jeunes vers l'entreprise avec le support de la WEB RADIO, projet qui a été développé à l'Isle-sur-la-Sorgue. Les jeunes en recherche d'emploi deviennent opérateurs de ce média pour aller vers les acteurs du territoire, dans une démarche interactive.

- Dans le cadre de la création d'entreprises, mobiliser des initiatives pour les habitants du quartier prioritaire :
 - ⇒ « Plan d'action entreprise » de Pôle Emploi : un « conseiller entreprise » aura plus spécifiquement en charge les entreprises et les demandeurs d'emploi dans le quartier prioritaire.

7. THEME 4: JEUNESSE, PARENTALITÉ ET ÉDUCATION

7.1 ÉTAT DES LIEUX SYNTHÉTIQUE

Atouts

- Le quartier prioritaire dispose d'une bonne répartition géographique d'établissements scolaires et d'établissements d'accueil de loisir (Voir carte des équipements publics page 19).

► Les établissements scolaires :

Etablissements		Situation	Nombre de classes
4 écoles maternelles	Les Romarins	Centre-ville	4
	La Ruche		5
	Les Cordeliers		5
	La Colline	Saint-Michel	5
3 écoles primaires publiques	Giono	Centre-ville	21
	Bosco		
	Saint Exupéry	Saint-Michel	8
Cité scolaire	Collège	Centre-ville	36
	Lycée général et technique		28
Ecole maternelle et primaire privée du Sacré Cœur	Maternelle	Centre-ville	2
	Primaire		3
Collège privé Jeanne d'Arc			12

Parmi les 1051 élèves recensés dans les écoles maternelles et primaires d'Apt, 40% (soit 401 élèves) sont issus du quartier prioritaire alors que le nombre total d'habitants du quartier prioritaire représente 26% de la population totale de la ville d'Apt.

► Les Centres de Loisirs sont :

- Le centre d'accueil de loisirs maternel la Colline (3-6 ans) dans le quartier Saint-Michel ;
- Le centre d'accueil de loisirs de Bosque, à l'entrée Ouest d'Apt ;
- L'accueil de loisirs maternel et primaire du Centre Social Maison Bonhomme (3-11 ans) dans le quartier Saint-Joseph.

Le Club-jeune (12 – 17 ans) est situé en centre-ville avec une annexe dans le quartier Saint-Michel au Centre Jean Moulin.

- De nombreuses activités sont proposées aux jeunes pendant le temps périscolaire et extrascolaire, gratuitement ou pour des tarifs très bas. Des actions ont été menées sur le territoire en partenariat avec les associations locales dans le cadre du CUCS dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la parentalité.
- Les premières assises de la jeunesse du Pays d'Apt, qui se sont tenues le 18 avril 2015, ont permis de donner la parole aux jeunes de 15 à 25 ans afin de cibler leurs attentes sur le territoire. Des débats et « tables rondes » ont été organisés pendant toute une après-midi sur des thématiques telles que la mobilité, les loisirs, la communication, l'emploi etc. De nombreux partenaires se sont associés à la démarche : Centre Social Maison Bonhomme, Mission Locale, ANPEP, Idéo Formation, MJC, Centre Social Lou Pasquié, services municipaux etc. L'analyse des présentations et interventions des participants aura pour objectif d'orienter les actions développées en faveur de la jeunesse de façon plus pertinente en fonction des besoins exprimés.

Faiblesses

- Une part importante des jeunes du quartier prioritaire en école primaire a des retards d'apprentissage (lecture, expression orale etc.).
- Les jeunes de 15 à 25 ans rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi. Ils sortent trop souvent du système scolaire prématurément et manquent de repères et d'autonomie. Il en est de même pour les familles où les repères éducatifs sont souvent défaillants, d'où la nécessité de développer des interventions de soutien à la parentalité.
- Les professionnels qui interviennent dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la jeunesse constatent que les jeunes, ainsi que leurs familles, doivent faire face de plus en plus souvent à une combinaison de problèmes sociaux et de problèmes de précarité importants.
- La commune d'Apt n'est plus en quartier d'éducation prioritaire (seulement 40% des élèves du collège viennent d'Apt).

7.2 RÉPONSES EXISTANTES

7.2.1 L'accueil de la petite enfance

La compétence « petite enfance » est du ressort de la Communauté de Commune Pays d'Apt Luberon (CCPAL). Les structures d'accueil du jeune enfant collectif et familial qui concernent le quartier prioritaire sont les suivantes :

La Chrysalide : crèche collective à Apt qui dispose de 25 places et qui est localisée à proximité du quartier prioritaire.

Le Nid : crèche collective qui dispose de 30 places et qui est localisée au sein du quartier prioritaire. Il est prévu que cette crèche soit intégrée au projet intergénérationnel de réhabilitation de l'ancien site de la caserne des pompiers (création de 33 logements sociaux à destination des personnes âgées).

L'accueil familial dispose également de 11 places.

La CCPAL est en charge du fonctionnement et de la gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM). Le RAM est un lieu d'information et de sensibilisation des familles et assistantes maternelles et permet une animation collective des assistantes maternelles et des enfants.

Au sein du quartier prioritaire, une crèche est également présente dans le quartier Saint-Michel :

Crèche Aptipas : crèche collective de 15 places qui cible en priorité des enfants de militaires. Cette structure est gérée par l'IGESA (Institut de Gestion Social des Armées) et ne participe pas à la politique globale de la petite enfance sur le territoire.

7.2.2 Les actions menées pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

Les actions menées pendant le temps scolaire

Des équipes pédagogiques très actives au sein des établissements scolaires mettent en place des actions permettant la lutte contre le décrochage scolaire et des aides au bien-être des jeunes, telles que les conseils d'orientation psychologues. Des actions sont menées en partenariat avec le Service Prévention.

L'accueil périscolaire

La mise en place « d'ateliers de découvertes » par le Service Animation Jeunesse (SAJ) de la ville d'Apt dans le cadre de la réforme des activités périscolaires permet de faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. Il s'agit dans ce cadre de proposer aux enfants des ateliers différents chaque soir, en s'appuyant sur les compétences de l'équipe d'animateurs et en sollicitant les associations de la commune.

L'accueil extrascolaire, notamment dans le cadre du Contrat Enfant Jeunesse (CEJ)

Le renouvellement du CEJ, coordonné par le SAJ sur la période 2015-2018, permet la définition d'objectifs et de cofinancement qui contribuent au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

→ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,

- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

→ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ce dispositif concerne les structures suivantes dans le quartier prioritaire :

- Accueil de loisir maternel la Colline (3-6 ans) : quartier Saint-Michel ;
- Accueil de loisir maternel et primaire de l'APAS (3-11 ans) : quartier Saint-Joseph ;
- Club-jeune (12-17 ans) : centre-ville et annexe quartier Saint-Michel, Centre Jean Moulin.

Le CEJ finance également les structures d'accueil de la petite enfance.

7.2.3 L'accompagnement des enfants en difficulté scolaire

Le C.L.A.S. - Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Les CLAS contribuent à soutenir et accompagner en dehors du temps scolaires, les enfants et jeunes du quartier prioritaire en leur proposant une pédagogie « de détours » pour être complémentaire aux méthodes scolaires et les ouvrir à d'autres champs de manière plus ludique. Il est ainsi possible de permettre de consolider des connaissances ou de les acquérir.

Les actions CLAS de la mairie d'Apt sont actuellement coordonnées par le chef du SAJ de la ville qui en garantit la cohérence et travaille au bon déroulement du partenariat. Dans le quartier prioritaire, les CLAS ciblent les structures suivantes pour les activités périscolaires:

- Centre Jean Moulin (quartier Saint-Michel) (70 élèves en 2013/14) ;
- « Le jardin », Ecole Giono et Bosco (centre-ville) (61 élèves en 2013/14).

Les actions CLAS du Centre Social Maison Bonhomme se déroulent au sein du quartier Saint-Joseph : actions d'accompagnement à la scolarité d'enfants en primaire, (27 élèves en 2013/14) au collège et au lycée (33 élèves en 2013/14) dont l'accent est davantage mis sur les actions auprès des parents.

Actions du Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

- Le module Inclusion Remobilisation ;
- Conventions de partenariat entre :
 - la Mairie d'Apt et la Cité Scolaire Charles de Gaulle ;
 - la Mairie d'Apt et le Collège Jeanne d'Arc ;
 - la Mairie d'Apt et l'Inspection de l'Education Nationale.
- Des ateliers de prévention ainsi que des actions de lutte contre le décrochage scolaire sont menés au sein des écoles primaires par un éducateur spécialisé.

Centre Social Maison Bonhomme : D'autres actions sont également menées par le Centre Social Maison Bonhomme dans ce domaine, en partenariat avec les acteurs locaux.

7.2.4 Les principales actions de soutien à la parentalité

L'objectif du soutien à la parentalité est de valoriser les fonctions, les compétences et les ressources de chaque parent. Il replace le parent dans son rôle d'éducateur.

Les CLAS

Ce dispositif permet de renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, les soutenir dans l'aide à l'apprentissage, les impliquer dans les activités proposées ainsi que de faciliter l'échange d'expérience entre parents. Dans le cadre des CLAS ou autres initiatives, le Centre Social Maison Bonhomme mène plusieurs actions dans le domaine de la parentalité.

Le Point Ecoute Jeunes « Ariane » et les groupes « Paroles de parents »

Le Collectif Ariane a mis en place en novembre 2007 un « Point Ecoute Jeunes ». Ce lieu de paroles, d'écoute, d'accueil, neutre, anonyme et gratuit est destiné à la fois aux jeunes et à leurs parents. L'expression y est libre et confidentielle. Il vise à permettre à des jeunes d'exprimer leur mal-être et leur souffrance. Les jeunes peuvent venir aux permanences et également sur rendez-vous. L'équipe du point écoute jeunes se compose de deux psychologues ainsi que d'une animatrice-accueil.

Les groupes "Paroles de Parents" sont organisés chaque mois. Ouvert à tout parent ou futur parent, un thème choisi en commun y est abordé. Dans un premier temps, la psychologue du Collectif présente quelques apports théoriques puis une discussion s'engage entre les habitants avec la régulation des autres partenaires.

Le Collectif Ariane, en partenariat avec le réseau parentalité d'Apt, organise régulièrement la semaine de la parentalité pilotée par le réseau parentalité

Le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP)

La CCPAL a en charge le fonctionnement et la gestion du LAEP, qui permet la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité en partenariat avec d'autres professionnels du territoire.

7.3 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2015-2018 de la ville d'Apt a été approuvé en Conseil Municipal du 2 juin 2015 (délibération n°1857) en amont de la signature du Préfet et du Directeur Académique des services de l'Education Nationale (Annexe 6). Il s'articule autour de trois « temps » de l'enfant : le temps de la réussite scolaire, le temps de l'épanouissement personnel et le temps de l'apprentissage de la vie collective.

En lien avec les instructions ministérielles du 28 novembre 2014 relatives à l'instruction des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville, et en lien avec les objectifs du PEDT, les enjeux proposés pour le quartier de la ville d'Apt sont :

- De permettre la réussite scolaire et réduire le décrochage scolaire ;
- D'améliorer le bien-être des enfants et jeunes dans le quartier ;
- D'améliorer l'implication des parents vis-à-vis des problèmes de leurs enfants et jeunes dans le domaine de la scolarité et de leur bien-être en général.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Mettre en place une « veille éducative » sur le modèle du Programme de Réussite Educative (PRE) qui repose sur une approche globale des problèmes des enfants les plus en difficulté, repérés notamment dans le cadre scolaire, et qui se voient proposer un suivi spécifique et personnalisé. Cette initiative, menée en lien avec le PEDT et en partenariat avec les acteurs du territoire, visera à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de nature différentes (suivi social, ou médical, ateliers d'expression etc.) tout en associant activement les parents au parcours de leur enfant.
- Consolider l'accès à des activités innovantes dans le cadre du temps périscolaire avec pour objectifs principaux la mixité sociale et une réelle intégration des jeunes les plus défavorisés du quartier prioritaire.
- Développer des actions pour prévenir ou pallier le décrochage scolaire :

- ⇒ Poursuivre le Module Inclusion Remobilisation.
 - ⇒ Poursuivre des actions qui ciblent le langage et l'alphabétisation ;
 - ⇒ Utiliser le dispositif de mission de service civique pour les jeunes en situation de décrochage scolaire ;
 - ⇒ Mettre en place des groupes de parole « jeunes ».
-
- Redéfinir les dispositifs d'accompagnement scolaire en permettant une meilleure transversalité et complémentarité entre les intervenants. Le Projet Educatif De Territoire permettra de rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.
 - Mener des réflexions sur la création d'une maison de la parentalité, qui servira de lieux ressources où chaque parent pourra trouver une aide et un accompagnement en fonction des problèmes ou questions rencontrées.

8. THEME 5: CULTURE ET SPORT

8.1 CULTURE

8.1.1 Etat des lieux synthétique

Atouts

L'offre culturelle est riche et diverse à Apt et bénéficie du soutien de structures très impliquées sur le territoire, qui incluent :

- Un tissu associatif conséquent : plus de 50 associations œuvrent dans le domaine culturel à Apt.
- Des structures municipales très actives dans ce domaine, qui sont la Direction des Affaires Culturelles, le Service Animation Jeunesse, l'Atelier d'Art Visuel, le Musée d'Apt, la Médiathèque, les Archives municipales.
- La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon qui a pour compétence récente le développement culturel du territoire et la gestion du Conservatoire de Musique localisé près du centre-ville d'Apt. Le Conservatoire de Musique accueille 450 élèves chaque semaine dans les 35 disciplines enseignées.

Depuis de nombreuses années, des actions ont été menées dans le domaine culturel dans le cadre de la politique de la ville à Apt, avec la gratuité ou le faible coût de la plupart des actions proposées.

Faiblesses

- La difficulté des structures et intervenants à toucher la population « non habituelle » du quartier prioritaire subsiste toujours, malgré les actions multiples menées sur le territoire. Les initiatives menées nécessitent également une mise en œuvre sur le moyen et long terme pour qu'un réel impact puisse être mesurable.
- Les outils communs d'évaluation sont peu développés (quantitatifs et qualitatifs).
- Malgré un travail en concertation effectif, un manque de sens global (idée directrice) fait défaut et nuit à la cohérence d'ensemble.

8.1.2 Réponses existantes

Actions d'initiatives municipales :

La Direction des Affaires Culturelles :

- Elle coordonne les actions des services et équipements culturels municipaux et accompagne les projets des associations locales : le service de la lecture publique (médiathèque), le

service patrimoine et musée, le service des archives municipales, le chargé de mission spectacle vivant, l'atelier d'art visuel.

- Elle met en place la politique culturelle municipale. L'un de ses axes forts est l'accès à la culture pour le plus grand nombre et plus particulièrement vers les publics les plus en difficultés (financièrement, socialement, culturellement). A ce titre la ville a mis en place une tarification très incitative et très sociale en ouvrant à de nombreux ayants droit le tarif réduit voire la gratuité aux plus jeunes.
- Elle travaille en partenariat avec l'association « culture du cœur » permettant aux acteurs sociaux d'accompagner leur public dans une démarche d'accès à l'offre culturelle.
- Elle propose une démarche incitative et travaille sur la notion de projet : mise en place des actions d'ateliers pratiques en lien avec des projets artistiques (expositions, spectacles, rencontres avec des auteurs etc.), politique des spectacles vivants avec la mise en œuvre d'une démarche participative, travail en lien avec les archives municipales pour la réalisation de travaux d'élèves sur l'histoire et la mémoire d'Apt, actions permettant la découverte de l'art contemporain avec le Collectif Citoyen, ateliers pédagogiques et visites des expositions ou du patrimoine du territoire (musée), ateliers de lecture, de découverte du fonds patrimonial, organisation d'expositions au sein de la médiathèque...
- Elle incite les partenaires culturels à travailler en plus grande collaboration ainsi qu'à réduire les freins possibles à l'accès à leurs projets : tarifs, accompagnement de projets, médiation, projet dans les quartiers etc.

Le Service Animation Jeunesse (SAJ) :

- Il travaille avec les associations culturelles dans le cadre des activités proposées aux enfants dans les structures implantées dans les quartiers, ce qui permet d'impliquer les parents aux activités et à la participation de spectacles. Quand le SAJ propose la participation des enfants à un évènement, les parents peuvent les accompagner gratuitement (prise en charge par le SAJ).

Principales actions menées dans le cadre de la politique de la ville ces dernières années :

- « Festival Greli Grelo » de l'association Vélo Théâtre : festival avec pour objectif de permettre l'accès au théâtre pour tous, et surtout pour le « public des quartiers ». Des spectacles gratuits sont notamment proposés aux écoles.
- « Un orchestre pour tous » de l'association Kiosque dans le cadre du festival Luberon Jazz : activité participative proposée aux enfants pour produire un spectacle dans le cadre de Luberon Jazz. Les enfants et les parents participent à un spectacle du festival et seront ainsi amenés à participer à d'autres spectacles.

- « Festival dans les quartiers » de l'association Cinéma d'Afrique : des projections gratuites ont lieu dans les quartiers, avec pour objectif de cibler les populations maghrébines qui sont ensuite amenées à fréquenter plus souvent le cinéma.
- Activités d'initiation au cirque de l'association Ska Barré.
- Initiatives lectures : Espace Lecture du Centre Social Maison Bonhomme et « lecture partagée enfants / parents » de l'association Le Goût de Lire.
- Identités graphiques de l'association « Tribu du Sud ».
- Association Zoomy : projet en direction du jeune public via la famille autour des arts visuels.

8.1.3 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Atteindre davantage la population du quartier prioritaire en répondant à leurs besoins et en optimisant l'offre existante, en portant une attention particulière à la jeunesse.
- Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci d'intégration de la population du quartier prioritaire.
- Valoriser l'histoire et la mémoire collective des quartiers.
- Soutenir les pratiques innovantes (démarche innovante, médiation innovante).

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Poursuivre le développement d'actions de médiation culturelle pour répondre aux besoins du public ciblé et permettre la fidélisation de ce public aux actions menées :
 - ⇒ Mener des actions de partenariat « en continu » entre les acteurs sociaux, le Service Animation Jeunesse et les intervenants culturels du territoire en amont des activités culturelles proposées.
 - ⇒ Développer des actions culturelles dans les espaces publics pour permettre l'appropriation du quartier par ses habitants.
- Encourager les démarches participatives :
 - ⇒ Accueillir le festival culturel « C'est pas du Luxe » initié par la Fondation Abbé Pierre : invitation aux acteurs culturels et sociaux à participer avec leur public à la manifestation (à travers l'œuvre collective ou dans l'organisation).
 - ⇒ Repenser le Corso, grande fête populaire en favorisant la participation de la population (à travers des actions artistiques, organisationnelles, gestion des repas etc.).

- Poursuivre les actions en faveur de l'accès aux pratiques culturelles pour les jeunes :
 - ⇒ Mettre en place un parcours éducatif (artistique) pour tous avec une attention particulière à la population du quartier prioritaire.
 - ⇒ Permettre aux jeunes du quartier prioritaire d'accéder au Conservatoire de Musique.

- Mettre en œuvre une collaboration entre les acteurs culturels du territoire :
 - ⇒ Créer un poste de médiateur culturel dont l'action sera spécifiquement ciblée sur le quartier prioritaire et dont la mission consistera également à évaluer les actions menées dans le cadre de la politique de la ville.
 - ⇒ Créer une plateforme culturelle permettant de présenter un projet culturel d'ensemble dans le cadre du contrat de ville défini par un sens commun.
 - ⇒ Coordonner les différents festivals menés sur le territoire.

8.2 SPORT

8.2.1 Etat des lieux synthétique

Atouts

- La ville d'Apt présente une bonne répartition géographique d'infrastructures sportives variées :
 - Les stades : stades Marie Joseph Antoine (Est de la ville), stades de Bosque (Ouest de la ville), stade du Lycée (centre-ville).
 - Les gymnases : gymnase du Lycée (centre-ville), gymnase municipal Guigou (proximité centre-ville), salle polyvalente quartier Saint-Michel.
 - Les piscines : piscine couverte du Lycée et piscine municipale de plein air.
 - La base de loisir de plein air (Ouest de la ville) : skate parc, parcours sportifs, courts de tennis, parcours à bosses VTT etc.
 - Les courts de tennis présents sur trois secteurs différents.
- Le tissu associatif est important avec 33 associations sportives qui regroupent 4 800 adhérents. Selon le Service des Sports de la commune, ainsi que le Service Animation Jeunesse, les jeunes du quartier prioritaire ont facilement accès à certains clubs sportifs (par exemple, le football et le handball) et le coût de ces activités ne constituerait pas un frein majeur (bonne utilisation des chèques loisirs).

Faiblesses

- Les infrastructures sportives majeures sont vieillissantes et ne répondent plus toujours aux besoins de la population.
- La multiplicité des acteurs sportifs et de leurs localisations ne permet pas aux usagers d'avoir une vision claire et lisible de l'offre sportive sur le territoire.
- L'encadrement des activités sportives repose beaucoup sur le bénévolat, ce qui contribue à la fragilité d'une offre sportive de qualité et du suivi de jeunes nécessitant un accompagnement spécifique. La mise à disposition des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) ne semble pas suffisante sur le territoire.
- Les associations sportives d'Apt n'ont pas répondu dans le passé aux initiatives relevant de la politique de la ville.

En conséquence, une partie des aptésiens, et notamment une partie des jeunes, préfèrent pratiquer une activité sportive sur d'autres territoires.

8.2.2 Réponses existantes

Dans le cadre de la politique de la ville et d'une politique municipale volontariste en faveur des quartiers les plus en difficulté, des équipements de proximité (« city stades ») ont été créés ces dernières années dans le quartier Saint-Antoine, le quartier Le Paou, le quartier Saint-Michel ainsi qu'à proximité du quartier Saint Joseph / Marguerite (Aire de jeux du Rimayon – projet CUCS).

En lien avec la thématique santé, le Centre Social Maison Bonhomme a mis en place des actions de promotion du sport qui ont réussi à toucher les femmes maghrébines, lesquelles sont dorénavant plus nombreuses à marcher autour du plan d'eau ou sur la piste cyclable.

8.2.3 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Permettre l'accès et la découverte d'une offre de sport variée à la population du quartier prioritaire, avec pour priorité les jeunes de 12-18 ans.
- Promouvoir la pratique sportive féminine.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Développer des actions qui permettent la découverte et l'accès à toute l'offre sportive du territoire :
 - ⇒ Projet de Maison des Sports Municipale qui permettrait une offre lisible des activités sportives dans un lieu unique.
 - ⇒ Promotion des activités de la MJC auprès du « public non habituel » de la structure.
- Développer des actions de promotion du sport pour les femmes, et spécifiquement pour les adolescentes :
 - ⇒ Appel à projet spécifique de la Région PACA « Sport au féminin ».

9. THEME 6: SANTÉ

9.1 CONTEXTE

Le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 23 décembre 2014 entre la ville d'Apt, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, l'Etat et l'Agence Régionale de Santé de PACA constitue le volet santé du contrat de ville. La convention entre le Ministère de la Ville et le Ministère de la Santé prévoit le renforcement du droit commun pour les quartiers prioritaires sur les deux thématiques suivantes : l'accès aux soins de proximité et la prévention.

L'écriture du CLS 2015 -2017 est issue du croisement du Plan Local de Santé (PLS) de la ville d'Apt 2013-2017 et des priorités de l'ARS traduites dans le projet régional de santé. C'est une suite logique de la démarche de l'Atelier Santé Ville (ASV) et du PLS. La démarche de l'ASV a permis la capitalisation des connaissances et la mobilisation des partenaires.

9.2 ÉTAT DES LIEUX SYNTHETIQUE

La rédaction du PLS s'est effectuée suite à la rédaction d'un Diagnostic Local de Santé, dont les conclusions principales sont :

Atouts du territoire :

- La présence de l'hôpital ;
- L'existence d'équipements de soins de qualité ;
- Une ville à taille humaine avec un certain « art de vivre » local ;
- Une vaste offre de loisirs (culturel, sportif) et un équipement multiple.

Faiblesses du territoire :

- L'isolement géographique de la ville et les difficultés liées au transport ;
- La crainte de la fermeture de l'hôpital et de la maternité ;
- La faible densité médicale et l'absence de certaines spécialités ainsi que le vieillissement des omnipraticiens ;
- Les inégalités de santé entre les quartiers prioritaires (Saint-Michel en particulier) et le reste du territoire avec pour principaux problèmes :
 - L'alcool, le diabète et l'obésité.
 - Chez les jeunes dont une forte proportion est au chômage, sous-qualifiée et peine à trouver sa place dans la société : un mal-être traduit par des comportements à risques et des manquements au niveau d'hygiène de vie.

Le CLS a également apporté les compléments de diagnostic suivants :

- Apt fait partie des cantons dont le taux de mortalité prématurée est supérieur à la moyenne régionale, notamment du fait des accidents de la circulation. Néanmoins, ces chiffres datent de 2001-2007 et méritent sans aucun doute d'être remis à jour.

- La proportion de bénéficiaires de la CMU est importante dans le Vaucluse.

On peut constater que les deux IRIS « Centre Ouest » et « Centre Sud » qui incluent la majorité du quartier prioritaire d'Apt ont des parts de bénéficiaires de la CMU élevées, de l'ordre de 16%. Cette proportion est de 10% pour la commune d'Apt.

	#	Nombre de femmes bénéficiaires CMU-C	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes bénéficiaires CMU-C	Part Hommes (en %)
Centre Ouest	Z0999	144	16.0	118	15.8
Centre Sud	Z0999	145	16.9	120	16.3
Centre Nord	Z0999	95	8.9	68	7.7
Nord		64	7.1	54	6.3
Sud		66	7.3	50	6.4
Commune de Apt		525	11.2	415	10.2
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien					

Source : Insee, Recensement population 2010

9.3 RÉPONSES EXISTANTES

L'Atelier Santé Ville (ASV) a été mis en place depuis 2011 sur la ville d'Apt et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, à améliorer l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité, le tout en favorisant l'association des habitants et des professionnels dans le choix des futures actions. L'ASV est avant tout un lieu de coordination avec pour instance un comité de pilotage institutionnel, un comité de suivi et d'un groupe opérationnel.

La mise en place de l'ASV a permis la rédaction du Plan Local de Santé de la ville d'Apt qui est décliné en 26 fiches actions (Annexe 7), dont les suivantes sont en cours de réalisation :

Action 1.4 : Conforter le rôle de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) portée par le centre hospitalier

Action 2.3 : Promouvoir les actions intergénérationnelles (portée par le Foyer Rustin).

Action 2.5 : Améliorer l'accompagnement des personnes souffrant d'une perte d'autonomie et leurs aidants (portée par l'association Clic Prés'age).

Action 3.4 : Parcours de santé (portée par le CCAS).

Action 3.5 : Prévention des conduites addictives chez les jeunes en milieu scolaire.

Action 3.8 : Ateliers de cuisine et initiation à une pratique physique régulière.

Action 3.20 : Promotion de l'hygiène bucco dentaire (portée par le Centre Social Maison Bonhomme).

9.4 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

La circulaire du 5 décembre relative à l'intégration des enjeux santé au sein des contrats de ville définit les conditions de mobilisation des politiques en faveur de la santé portées par l'Etat et les collectivités au profit des quartiers prioritaires.

L'enjeu majeur du volet santé du contrat de ville est la mise en œuvre sur le quartier prioritaire des objectifs du Contrat Local de Santé, qui se réfère aux fiches actions du PLS. Ces objectifs se déclinent en trois axes stratégiques, dont les deux premiers ciblent d'emblée le quartier prioritaire :

Axe 1 : améliorer l'accès aux soins de premier recours

- Développer une offre de santé adaptée via les structures d'exercice coordonné.
- Favoriser les installations de médecins généralistes dans les zones où l'offre de soins est fragilisée.
- Soutenir des dispositifs dérogatoires en faveur de publics spécifiques.
- Soutenir les dispositifs en faveur de la santé mentale.

Axe 2 : renforcer les initiatives de préventions

- Lutte contre les addictions.
- Prévention du surpoids et de l'obésité.
- Prévention du vieillissement.

Axe 3 : prise en compte des problématiques de santé environnement

- Accompagner les collectivités dans la promotion d'environnements favorables à la santé.
- Lutter contre le cumul des inégalités sociales de santé et des risques liés aux facteurs environnementaux.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- La mise en œuvre des actions du Plan Local de Santé d'Apt.
- La mise en place de « médiateurs santé » au sein du quartier prioritaire, et plus spécifiquement au sein du quartier Saint-Michel, afin de faciliter l'accès aux soins des habitants qui ne feront pas la démarche de s'adresser d'eux-mêmes aux professionnels de la santé.
- Poursuivre le partenariat mené dans le cadre de l'ASV et mener une réflexion commune entre les acteurs de la santé qui interviennent dans le domaine de l'accès aux soins, en intégrant les actions santé menées par le Centre Social Maison Bonhomme, les prestations de l'infirmière menées par le Centre Médico-social, les initiatives du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté mené par la cité scolaire etc.

10. THEME 7 : ACCÈS AUX DROITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

10.1 ÉTAT DES LIEUX

Atouts

Les intervenants qui apportent des informations et services sur les droits et devoirs aux personnes qui doivent faire face à des problèmes juridiques ou administratifs sont nombreux à Apt. Ils interviennent à proximité ou au sein du quartier prioritaire.

Maison Du Département (MDD):

Permanences juridiques – justice :

- Conciliateur de Justice : pour les litiges concernant le logement, le voisinage, la consommation, le téléphone, les assurances ainsi que la justice civile.
- CIDFF84 - Centre d'information sur les droits des femmes et de documentation pour les familles - Vaucluse Information Femmes : Informations individuelles sur le droit de la famille (mariage, divorce, pension alimentaire etc.) et le droit du travail (contrat, démission, licenciement, congés payés etc.).
- Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV).
- Permanences "Médiation Pénale" sur décision du Procureur, avec l'accueil du public uniquement sur convocations.
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Permanences Insertion, Logement :

- Habitat et Développement, qui informe sur tous les dispositifs d'aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat.
- ADIL: Association Départementale d'Information sur le Logement.

Permanences Santé – famille :

- Point accueil Sécurité Sociale (CPAM) : Permanence administrative CPAM, tous les jours
Boite aux lettres et borne informatique en accès libre.

Permanences vie quotidienne :

- CICAS: Caisse de retraite complémentaire des salariés.
- Permanence de l'Assistante Sociale.
- Mutualité Sociale Agricole - Permanence administrative.

- Alpha Médiation : La médiation familiale aborde les enjeux de la séparation et les conflits familiaux d'ordre relationnel et économique.

Le Centre Social Maison Bonhomme :

- Permanences administratives et sociales dans le cadre de ses missions.
- Permanence juridique gratuite l'après-midi du dernier mercredi du mois (sous condition de revenus inférieurs à 1500 € par mois), sans prise de rendez-vous.
- Relais information CAF depuis mai 2014 (initiative expérimentale) : diffusion d'informations (informations niveau « 1 ») mais non traitement des dossiers, développement de l'autonomie des allocataires pour l'utilisation du site caf.fr (poste informatique disponible avec accompagnement par un agent).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Permanences administratives et sociales : le CCAS accompagne et renseigne les administrés dans des démarches concernant le handicap, la scolarisation en milieu spécialisé, les personnes âgées (Centre CLIC PRÉS'AGE), le RSA, les logements sociaux, ainsi que la garde et l'éducation des enfants.
- Mise en place de permanences de l'association RHESO, pour l'accueil et l'accompagnement de victimes de violences conjugales.

Centre Médico-social (CMS) :

- Permanences administratives et sociales ;
- Permanences CAF ;
- Permanences Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ;
- Permanence assistance sociale de la CARSAT.

L'ANPEP avec le Point D'Accès aux Droits et à l'Égalité (PADE) :

- Service de proximité gratuite créé depuis 2004, suite au Plan Départemental d'Accueil du Vaucluse ;
- Accompagnement socio-juridique des étrangers ;
- Travail en partenariat avec le CDAD, qui fournit des bons pour des consultations avec des avocats spécialisés dans le droit des étrangers (fiche de liaison qui permet un suivi du dossier).

Faiblesses

- Multiplicité des acteurs sur le territoire avec des missions qui peuvent sembler similaires : manque d'une politique commune et confusion pour les habitants.
- Suppression de la permanence de la CARSAT à la maison du département.
- Manque de permanences au sein même du quartier Saint-Michel.

10.2 RÉPONSES EXISTANTES

- Réflexion engagée par rapport à la création d'un Point d'Accès aux Droits (PAD) à Apt avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits. Un PAD est un lieu d'accueil gratuit et anonyme qui délivre une information de proximité aux personnes rencontrant des problèmes juridiques et/ou administratifs. Afin d'assurer des prestations et un niveau de qualité identique d'une structure à l'autre, un dispositif de labellisation est en cours. Il est proposé que la Maison du Département puisse être labellisée en un PAD.
- Constitution du réseau d'accueil du pays d'Apt : des rencontres ont lieu une fois par trimestre pour que les agents d'accueil de différents services et intervenants puissent échanger et s'informer des dispositifs en place sur le territoire. Cette initiative permet une responsabilisation des agents d'accueil.
- Intervention du CIDFF à Apt en lien avec le pôle prévention sur les thèmes suivants : « égalité homme-femme et sexisme au collège » et « égalité des chances et faciliter l'accès aux droits ».
- Les permanences juridiques gratuites du centre social sont complètes et beaucoup d'habitants les sollicitent.
- Des ateliers d'alphabétisation sont proposés par le Centre Social Maison Bonhomme à Saint-Joseph et à Saint-Michel.
- Depuis septembre, des permanences du CCAS ont été mises en place dans les quartiers.

10.3 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

- Mise en place d'un partenariat sur le territoire entre les différents intervenants permettant une meilleure lisibilité des services proposés et la mise en place d'une dynamique d'ensemble d'accès aux droits.
- Permettre aux habitants du quartier prioritaire d'accéder plus facilement aux services proposés.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Création d'un Point d'Accès aux Droits à Apt :
 - ⇒ Poursuivre les réflexions sur la création du PAD, pour permettre l'émergence d'une véritable dynamique autour de l'accès aux droits sur le territoire.
 - ⇒ Création d'un poste de coordinateur du PAD pour permettre la mise en place d'un partenariat efficace et une lisibilité des différents services proposés avec la création d'un annuaire interactif.

- Poursuivre le développement de permanences sociales et juridiques au sein du quartier pour certains services nécessitant une présence de proximité :
 - ⇒ Mise en place d'un « écrivain public » sur le territoire.
 - ⇒ Développement d'initiatives telles que le point le relais info CAF pour d'autres partenaires tels que la CPAM, en complément des permanences effectuées sur le territoire (et non en remplacement).

- Développer et faire connaître le dispositif d'agents d'accueil et intégrer la problématique de la politique de la ville dans les réflexions menées.

- Proposer davantage de permanences juridiques :
 - ⇒ Réflexions sur la création de permanences juridiques thématiques au sein du Centre Social Maison Bonhomme.

11. SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE D'APT 2015-2020

Le Préfet, délégué de l'ACSE
pour le Département

La Ville d'Apt,
représentée par

La Communauté de Communes
Pays d'Apt Luberon,
représentée par

Le Conseil Régional,
représenté par

Le Conseil
Départemental,
représenté par

La Caisse d'Allocations
Familiales,
représentée par

La Mutualité Sociale
Agricole, représentée par

L'Agence Régionale de
Santé PACA,
représentée par

La Caisse des Dépôts
et Consignations,
représentée par

Pôle Emploi,
représenté par

L'Education Nationale,
représentée par

Le Procureur de la République,
Représentant le Ministère de la Justice

Grand Delta Habitat,
représenté par

Mistral Habitat,
représentée par

OPH Avignon,
représenté par

Groupe SNI,
représenté par

12. ANNEXES

- **Annexe 1** : Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires (Région PACA)
- **Annexe 2** : Formalisation de la Mutualité Sociale Agricole dans les contrats de ville
- **Annexe 3** : Clause d'intervention de la Caisse des Dépôts dans les contrats de ville
- **Annexe 4** : Positionnement de la CAF de Vaucluse dans les contrats de ville
- **Annexe 5** : Délibération n° 1831 Conseil Municipal de la ville d'Apt – Elaboration du contrat de ville 2015-2020
- **Annexe 6** : Délibération n° 1854 Conseil Municipal de la ville d'Apt – Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2015-2018
- **Annexe 7** : Fiches actions Plan Local de Santé Ville d'Apt 2013-2017
- **Annexe 8** : Annexe financière